

**ANNALES HAGIOLOGIQUES DE LA FRANCE**

---

**LES VIES**

DE TOUS

**LES SAINTS DE FRANCE**

DEPUIS LE PREMIER SIÈCLE DU CHRISTIANISME

JUSQU'A NOS JOURS

TRADUITES DES ACTES LES PLUS ANCIENS ET DES AUTEURS CONTEMPORAINS

COMPLÉTÉES

PAR UN GRAND NOMBRE DE NOTES HISTORIQUES

SOUS LA DIRECTION DE

**M. Ch. BARTHÉLEMY**

---

PREMIER SIÈCLE DU CHRISTIANISME EN FRANCE

**TOME I<sup>er</sup>**

Première année — 1859 - 1860

**VERSAILLES (SEINE-ET-OISE)**

**AU BUREAU DES ANNALES HAGIOLOGIQUES DE LA FRANCE**

36, Rue de l'Orangerie, 36

**1860**

*La Traduction et la Reproduction sont réservées.*

## RÉSUMÉ

DES PREUVES RELATIVES A L'IMPORTANTÉ  
QUESTION DE SAVOIR SI LES GAULES, —  
ET NOTAMMENT LA FRANCE, — ONT ÉTÉ  
ÉVANGÉLISÉES DÈS LE PREMIER SIÈCLE  
DE JÉSUS-CHRIST.

Il semble tout d'abord, au simple énoncé de ce titre, que les pages qu'on va lire ne seront qu'un double emploi des preuves résultant des faits si nombreux accumulés dans les Vies des Saints et Saintes de France, qu'on a lues jusqu'ici.

Il n'en est rien pourtant. Sans doute, en un procès, — et c'en est un, et de la plus haute importance que celui qui s'instruit depuis plus de deux siècles en face du monde catholique ! — sans doute, en un procès, la lumière semble faite et ne pouvoir être davantage douteuse et surtout discutable, lorsque tous les témoins ont été entendus et que les avocats ont plaidé, appuyés sur le fait et sur le droit; cependant, une dernière et importante formalité reste à remplir, formalité sans laquelle la cause ne peut être soumise au verdict du jury et des juges, — cette formalité, c'est le résumé clair, succinct et impartial du président de la Cour.

Il en est de même dans l'examen d'un fait historique; mais, à qui confierons-nous le soin difficile de ce résumé? Est-ce nous qui nous en chargerons d'office? — Non, et la raison en est bien simple.

Jusqu'ici notre rôle a été celui de traducteur et d'annotateur; nous n'avons jamais voulu parler *ex cathedra* et de notre propre autorité; en tout, partout et toujours, nous avons fidèlement et inviolablement arboré et suivi sans hésitation le drapeau sacré de l'antique et vénérable Tradition.

Ici encore nous laisserons le soin de la réhabilitation pleine, entière et victorieuse de la Tradition à un homme du passé, érudit, prêtre et religieux, — le bénédictin Dom Jean Bondonnet.

Si nous avons choisi ce champion plutôt qu'un autre, ce n'est certes pas que le nombre des défenseurs de la vérité soit trop

restreint, ni que l'érudition et l'éloquence leur fassent défaut; mais, les uns, — tels que le Père Noël Alexandre (1), Pierre de Marca (2), Bernard Labenazie (3), — ont écrit en latin, et les autres, — tels que René Ouvrard (4), Bullet (5), Dom Liron (6), ont été trop prolixes en français. Or, il y a deux écueils également à éviter dans une pareille occurrence, c'est de parler une langue qui n'est pas celle de tout le monde et surtout d'être diffus.

Le seul érudit qui ait su, — en français, — résumer avec force, concision, clarté et intérêt véritable cette magnifique question, est (selon nous), le bénédictin Dom J. Bondonnet, dans le remarquable Avant-Propos de son curieux et excellent livre, qui a pour titre : *Les Vies des Evêques du Mans* (7).

Il y a deux cents ans que les pages suivantes ont été écrites; mais, comme l'état de la question n'a pas changé, et que si les

(1) Le père N. Alexandre, dominicain : *Dissertatio de Prædicationis Evangelicæ Exordio, primo Ecclesiæ sæculo*. — Cette Dissertation est la seizième du tome II de celles qu'il a composées sur les principaux points de l'Histoire ecclésiastique des premiers siècles. (Paris, 1679, in-8° — Ou *Ibidem*, 1699, 1714, in-f°.)

(2) Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, puis de Paris : *Epistola ad Henricum Valesium de tempore quò primùm in Galliis suscepta est Christi fides*. (Paris, 1658, in-8°.)

(3) B. Labenazie, chanoine de saint Caprais d'Agen : *Dissertatio de tempore quò primò Evangelium est prædicatum in Galliis* (Toulouse, 1691, in-12.) Voyez du même auteur : *Défense de l'antiquité des Églises de France, contre le Livre intitulé : l'Origine des Églises de France* (de Jean de Fraisse, chanoine de Clermont, 1688, in-8°), et *contre les principes de Launoy*. (Agen, 1696, in-12.)

(4) R. Ouvrard, chanoine de Tours : *Défense de l'ancienne Tradition des Églises de France, en la Mission des premiers Prédicateurs dans les Gaules, du temps des Apôtres ou de leurs Disciples immédiats*. (Paris, 1678, in-8°.)

(5) J. B. Bullet, professeur de Théologie en l'Université de Besançon. *De Apostolicæ Ecclesiæ Gallicæ origine Dissertatio, in quâ probatur Apostolos, et nominatim Sanctum Philippum, Evangelium in Galliis prædicasse*. (Besançon, 1752, in-12.)

(6) *Dissertation sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules*. (T. IV, p. 48 à 454 des *Singularités historiques et littéraires*, etc., de Dom Liron; Paris, in-12, 1740.)

(7) Paris, in-4°, 1651.

objections sont toujours les mêmes, les solutions sont restées immuables comme la Vérité; — ces pages ont conservé une *actualité* aussi vivante qu'à l'époque où elles furent livrées pour la première fois à l'impression.

C'est Dom J. Bondonnet qui va parler et achever de convaincre, — nous osons l'espérer, — ceux qui auraient encore dans l'esprit l'ombre d'un doute sur l'authenticité de la prédication évangélique, en France, au premier siècle de l'ère chrétienne.

Le Philosophe infère l'existence des sciences du désir naturel de savoir qui est en nous, lequel nous étant imprimé par la nature qui ne fait rien pour néant, serait inutile, si l'homme, qui en est piqué et pressé vivement, ne pouvait les acquérir. Cette pointe néanmoins serait de peu d'effet, si elle n'excitait en nous la curiosité qui échauffe nos affections et nous porte avec ardeur à la recherche de la vérité, à quoi nous n'épargnons rien, et ne sommes jamais en repos que nous ne l'ayons trouvée : ce qu'étant, nous sommes ravis de sa beauté; et plus nous l'admirons, plus nous sentons s'allumer en nous le feu de son amour et s'accroître le désir de l'entière jouissance du bien dont nous ne pouvons jamais être assouvis, ses attraits étant si charmants et ses charmes si puissants, qu'il est presque impossible de s'en exempter.

Mais autant que cette curiosité resserrée dans les bornes convenables est digne de louange, autant elle mérite de blâme quand elle les outrepassé : comme nous voyons à notre grand dommage, que l'esprit de nos premiers Pères ayant été ensorcelé et pénétré de ce venin, ils le coulèrent dans nos âmes, nous donnant le coup de la mort au même temps qu'ils nous inspirèrent la vie; et au sentiment de saint Augustin, c'est une des plus dangereuses plaies qui nous soient restées de notre première chute, l'expérience ne nous étant que trop sensible, que c'est le chemin glissant qui nous conduit au dernier précipice.

Aussi le grand Apôtre nous avertit de nous prémunir contre ce poison mortel de ne vouloir pas être plus sages qu'il ne le faut être, et de nous contenter d'une sagesse qui soit

sobre et modérée. *Non plus sapere quam oportet, sed sapere ad sobrietatem.*

C'est dans les matières qui concernent la Religion, que la curiosité se rend également utile et dommageable. Elle est innocente et sainte quand elle a pour compagnes le respect et la soumission, parce que la science des vérités de cette nature nous porte à Dieu : elle est très-dommageable quand elle y veut pénétrer trop avant, et sa témérité étant bientôt suivie de la peine, conduit notre esprit dans l'erreur, au lieu de le tirer de l'ignorance, et lui fait embrasser le mensonge et les fables au lieu de la vérité.

C'est pourquoi le même Apôtre avertit son Disciple Timothée, qu'il viendra des temps que plusieurs quitteront la vraie doctrine pour des fables, marquant les hérésies qui naissent de ce que nous sommes trop curieux de rechercher avec présomption et d'examiner sans respect les vérités révélées.

Nous pouvons dire la même chose à proportion des esprits curieux de ce temps, qui voulant passer au delà des bornes que nos Pères ont posées, font les subtils et raffinés, renversent les traditions des Églises, sous prétexte d'épurer la vérité de nos histoires, nient tout ce qui ne leur plaît pas, et avancent des nouveautés ci-devant inconnues : et bien qu'elles ne combattent pas directement les maximes de notre Religion, elles ne laissent pas de leur donner des atteintes dangereuses, de scandaliser les faibles et de fournir des armes aux ennemis de l'Église.

Certes, je me suis étonné fort souvent que plusieurs personnes de haute probité et savoir se soient laissées aller à cette sorte d'erreurs, et que leurs esprits éclairés de tant de belles lumières n'aient pas prévu la conséquence de ces nouveautés pour les prévenir et les empêcher de s'engager à la doctrine de certaines opinions touchant l'histoire ecclésiastique, lesquelles ne servent à rien pour l'édification et aident beaucoup à la destruction.

J'honore leur vertu et leur doctrine, mais je ne puis m'empêcher de désapprouver leur procédure en ceci; d'autant plus que leur autorité en entraîne plusieurs qui, pour paraître plus savants que les autres, se jettent dans leur parti assez inconsidérément.

Je mets au nombre de ces questions inutiles et dommageables, cette opinion nouvelle

du retardement de la prédication de l'Évangile dans les Gaules, en conséquence de laquelle nous voyons quelques-uns de ses partisans qui se sont portés à révoquer en doute et à renverser nos traditions, sans respecter leur antiquité, et autres choses semblables qui donnent beau jeu à nos ennemis pour supplanter la vérité de la doctrine de l'Église.

Je vous prie de grâce, où est-ce que cela peut aboutir, sinon à persuader au peuple Catholique qu'il a été déçu, que sa foi n'a point de fondement solide, et que les autres traditions, — desquelles nous nous vantons à si juste titre, et qui servent d'un si puissant retranchement pour nous défendre contre les attaques de nos ennemis, — sont très-mal appuyées, et de faire croire aux Hérétiques que nous leur contons des fables, quand nous les leur alléguons?...

## I

*État de la Question touchant le temps de la prédication évangélique dans les Gaules.*

Il en est des controverses entre les doctes, comme des procès entre les plaideurs, qui dès le commencement de l'instance fournissent leurs demandes et leurs défenses, afin que l'on voie de quoi il s'agit pour y faire droit.

Aussi le sieur de Courteilles (1) nous traite de même que s'il nous avait fait appeler en complainte de nouveauté, — disant : *Que le Bréviaire se peut réformer, que la gloire et la majesté de notre Église ne consistent point en la vieillesse de ses fondements, et qu'un amour aveugle de l'antiquité ne doit pas pré-*

(1) Antoine le Courvaisier de Courteille, lieutenant-criminel au siège présidial du Mans, avait publié, en 1648, une *Histoire des Evêques du Mans*, dans laquelle il avait discuté et nié la tradition antique, vénérable et solide de l'apostolat de saint Julien, premier évêque du Mans, au premier siècle de Jésus-Christ. Mais peu certain du succès de ses assertions hasardées et prévoyant des réponses, il avait eu la précaution de publier, deux ans après, une *Défense anticipée de cette Histoire*, comme il l'intitula lui-même. En 1651, Dom J. Bondonnet se chargea de ruiner de fond en comble le système de le Courvaisier, dans l'*Avant-Propos* que nous reproduisons ici et dans sa *Réponse sommaire à la Défense anticipée du sieur de Courteilles*, p. 709 à 740 et dernière de ses *Vies des Evêques du Mans*.

valoir sur la vérité, que la tradition que nous tenons touchant ces choses n'est point de droit divin ni ecclésiastique, qu'au contraire c'est une nouveauté introduite depuis le règne de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, etc. (pages 24 et 25).

Voilà un beau discours, par lequel il établit son droit avec beaucoup de pompe, mais il faut examiner les titres qui en sont le fondement et lui en demander la communication. Les ayant vus de près et lus tout à loisir, je trouve qu'ils se réduisent à deux autorités principales, avec quelques raisons.

La première autorité est de Severe Sulpice, lequel parlant de la cinquième persécution, qui (à son dire), fut sous Marc Aurèle, soutient (comme on nous veut faire croire), qu'alors on vit les premiers Martyrs dans les Gaules, la Religion ayant été tardive à passer au-delà des Alpes : et delà, le sieur de Courteilles infère que l'Évangile n'a pas été annoncé dans les Gaules avant que Marc Aurèle tint les rênes de l'Empire. Voici les paroles de Severe : *Sub Aurelio deinde Antonini filio persecutio quinta agitata, ac tum primum intra Gallias visa martyria, serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

La seconde autorité est prise de Grégoire de Tours qui dépose en sa faveur (comme il se persuade), encore qu'il n'avance pas de soi-même ce qu'il dit, mais comme l'ayant emprunté d'un Auteur sans nom et sans renom, qui a écrit les Actes de saint Saturnin. *Ait enim : Sub Decio et Grato Consulibus, sicut fidei recordatione retinetur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat Sacerdotem. Hi ergo missi sunt, Turonicis Gratianus Episcopus, Arelatensibus Trophimus, Narbonæ Paulus, Tholosæ Saturninus, Parisiacis Dionysius, Arvernus Stremonius, Lemovicinis Martialis est destinatus Episcopus.*

Les Evêques nommés en ce passage sont les premiers Apôtres qui ont annoncé la Foi dans les Gaules, dès le premier siècle, selon nos traditions et nos anciennes écritures ; et selon cet Auteur et le sieur de Courteilles, ils n'y seraient venus que sous le Consulat de Decius et de Gratus, qui était l'an de grâce deux cent cinquante-deux, en quoi il y aurait différence d'environ deux cents ans...

Ledit sieur de Courteilles cite en consé-

quence Jean Scot, sans dire lequel entre plusieurs de ce nom ; et parce qu'il se contente de le nommer simplement et n'en dit rien davantage, nous n'y aurons aucun égard.

Il appelle encore à témoins et garants de son dire plusieurs Modernes, dont la plupart sont encore en vie, et les qualifie *Personnages d'érudition singulière* pour donner plus de poids à leur autorité, qui est grande sans doute, et je ne les estime pas moins que des Génies des sciences et des brillantes lumières de ce siècle : mais avec tout cela je ne pense pas leur faire tort, ni qu'ils m'en sachent mauvais gré, si je dis que ce sont de beaux Astres qui en ce point ci ont souffert éclipse, puisque le Soleil même, père de la lumière, y est sujet et que l'on trouve aujourd'hui des taches dans la beauté de son visage.

Il veut donner beaucoup de crédit à ces grands hommes, quand après les avoir tous appelés par leur nom il coule cette période :

*Qui tous appuyés sur de plus fermes fondements que d'une tradition douteuse, rapportent la mission de nos Evêques dans les Gaules et les commencements de notre conversion vers la fin du second siècle, etc. (p. 25.)*

Il aurait obligé ces Messieurs de meilleure grâce en ne leur faisant pas dire ce qui ne peut tomber dans leur pensée, — qu'ils aient rapporté le commencement de notre conversion vers la fin du second siècle, puisque lui la mettant sous le Consulat de Decius et de Gratus, qui dans les *Fastes Consulaires* (ainsi qu'il dit) est marqué en l'an mil quatre après la fondation de Rome et deux cent cinquante et un ans après l'Incarnation du Verbe (p. 41.) ; il est clair comme le jour que c'est à la moitié du troisième siècle, et non pas vers la fin du second, — ce qui est une faute trop grossière dans la Chronologie, pour être attribuée à des hommes si éminents en doctrine, bien qu'elle lui soit assez familière.

C'est ici le premier soufflet qu'il donne à la Chronologie, mais ce n'est pas le dernier, il lui en donnera bien d'autres et avec plus d'injure.

Voilà donc les pièces de notre partie adverse, qu'elle oppose à notre possession et à nos traditions, voilà ses titres que nous contredirons, après avoir fait voir ceux desquels nous nous défendons.

Nous soutenons positivement que la trom-

pette de la prédication évangélique ayant retenti par tout l'Empire Romain du temps des Apôtres, les Gaules (qui n'en sont pas la moindre, ni la moins noble partie), n'ont pas été si malheureuses, ni si disgraciées, qu'elles n'aient pris leur part du bonheur commun à tous, et qu'elles ont été éclairées des lumières de la Foi dès le premier siècle par les Apôtres et par leurs Disciples.

Pour preuve de cette vérité, nous alléguons la sainte Écriture, les Pères et la raison fondée sur la tradition suivie d'une possession immémoriale qui n'a jamais été interrompue. Et bien que du temps de Charlemagne quelques-uns y aient voulu opposer les mêmes choses qu'on nous objecte maintenant pour la troubler et la rendre douteuse, le jugement qui fut rendu alors entre les parties confirme notre droit qui ne peut plus être contesté.

Pour ne laisser donc aucun doute de cette vérité, je m'offre de prouver que toute la terre connue du temps des Apôtres a été informée des vérités de l'Évangile, tant par eux que par les autres Disciples de Notre-Seigneur, avant la destruction de la ville de Jérusalem, c'est-à-dire, avant que les quarante ans après sa mort fussent écoulés ; et puis descendant au particulier, je prouverai spécialement la même chose de nos Gaules.

Mais il faut premièrement examiner la production du sieur de Courteilles et la force des autorités qu'il étale avec tant de parade et d'ostentation.

## II

### *Examen de l'autorité de Severe Sulpice.*

C'est ici le plus ancien et le plus fort des deux témoins que l'on produit contre nous, et pour connaître la force de sa déposition il le faut écouter : *Sub Aurelio deinde Antonini filio persecutio quinta agitata, ac tum primum intra Gallias visa martyria, serius trans Alpes Dei religione suscepta.* « La cinquième persécution fut sous Marc Aurèle, fils d'Antonin, quand on vit premièrement des Martyrs dans les Gaules, la Religion chrétienne ayant passé tard au delà des Alpes. »

*Severe* (dit le sieur de Courteilles), *avait été Disciple de saint Martin et vivait en l'an quatre cent vingt. (P. 36.)*

Il fallait dire précisément qu'il écrivait environ l'an quatre cent vingt, car il vivait et était Disciple de saint Martin avant l'année quatre cents, qui est celle de son heureux décès : mais il n'importe pas tant de savoir quand il était Disciple de saint Martin, que quand il écrivait, pour donner force à son témoignage par son antiquité, laquelle ne le fortifie guère, comme nous verrons.

Je demanderais volontiers audit sieur, quand il nous dit avec Sevère, que la persécution de Marc Aurèle arriva l'an cent soixante et dix-sept, ce qu'il prétend induire de cela : Est-ce qu'avant cette année il n'y avait point de Chrétiens dans les Gaules ? C'est bien de vrai le sens qu'il lui veut donner, mais comme il est aisé de prouver le contraire, il faut avouer nécessairement que ce n'est pas l'intention de Sevère et qu'il le faut expliquer en un autre sens, comme nous verrons : mais examinons la force de son témoignage.

Orose, contemporain de Sevère, et à juste raison plus estimé que lui, nous assure en plusieurs endroits que la Foi était dilatée par toutes les provinces de l'Empire Romain, du temps des Apôtres, comme lorsqu'il dit que Néron fut le premier qui persécuta les Chrétiens et que cette persécution s'étendit par toutes les provinces : *Primus Nero Christianos suppliciiis affectis, ac per omnes Provincias pari persecutione excruciarum imperavit.* (Hist. lib. VII.) Et plus clairement encore parlant de Domitien, il témoigne que la Foi Chrétienne avait jeté de profondes racines de son temps et qu'étant très-fortement établie par toute la terre, il entreprit de l'arracher partout : *Domitianus confirmatissimam toto orbe Christi Ecclesiam datis ubique crudelissimis persecutionis edictis concvellere ausus est.*

Quoi ! les Alpes bornaient-elles toutes les provinces de l'Empire Romain, du temps de Néron ? ou les provinces qui sont au delà des Alpes n'étaient-elles pas comprises dans l'enceinte de l'univers, quand Domitien fit publier les Édits de cette très-cruelle persécution ?

Comment peut-on dire que Sevère mérite d'être cru pour son antiquité, disant que la Foi n'a pas été publiée en ces provinces là, puisqu'on voit Orose qui le contredit si ouvertement ? On répondra peut-être que les

Édits de cette persécution ne passèrent pas les Alpes, encore qu'ils fussent par toutes les autres provinces, d'autant qu'il n'y avait point de Chrétiens au delà de ces hautes montagnes. Mais outre que c'est contredire formellement le témoignage d'Orose, qui vaut mieux que celui de Sevère ; il est certain qu'il y avait des Chrétiens en Espagne, du temps même de Néron, comme nous le ferons voir et par autorité et par raison. Que si vous n'en voulez pas croire les hommes, les pierres en parleront pour nous. C'est un marbre qu'on y a trouvé en une de ses villes nommée *Clunia Colonia* par les anciens Géographes et par les modernes *Corunna del Conde*, dédié à la mémoire de Néron, à cause qu'il avait purgé le pays de larrons et de ceux qui apportaient une nouvelle superstition au monde. Cette nouvelle superstition était sans doute la Religion Chrétienne, qui passait sous ce titre là dans l'esprit des Idolâtres.

NE RONI CL. CÆS. AVG. PONT. MAX. OB. PROVINCIAM LATRONIBVS ET HIS QUI NOVAM GENERI HVMANO SUPERSTITIONEM INCVLCAR. PYRGATAM (1).

Puisqu'il y avait des Chrétiens en Espagne, leur Religion avait été reçue non-seulement au-delà des Alpes, mais aussi au delà des Pyrénées, et passant par la France, il n'est pas à croire qu'elle ait pris des ailes pour voler par dessus, sans s'y arrêter.

Il faut donc nécessairement donner un autre sens aux paroles de Sevère et les expliquer comme fait Monsieur Bosquet, l'un des plus signalés Auteurs du sieur de Courteilles, qui tient pour certain que la Foi Chrétienne était déjà en France avant le martyre de ceux de Lyon dans la persécution d'Aurèle ; et toutes fois il n'estime pas que cela préjudicie à l'autorité de Sevère Sulpice, lequel écrivant succinctement a dit moins qu'il ne savait, et quand il écrit qu'alors on vit premièrement des martyres, il a seulement entendu ceux qui étaient les plus signalés, qui commencèrent d'être publics et renommés dans les Gaules sous Marc Aurèle, — la Religion y ayant pris racine auparavant.

La force de la vérité extorque cette confession de la plume de Monsieur Bosquet, et

(1) *Ald. Manut., lib. de Orthogr.*

pour faire voir que la persécution de Marc Aurèle ne fut pas la première dans les Gaules, Orose déclare assez clairement le contraire, quand il nous apprend que l'Empereur Lucius Verus étant décédé, Marc Aurèle Antonin gouverna seul la République, et qu'au temps de la guerre des Parthes il commanda de persécuter cruellement les Chrétiens dans l'Asie et dans les Gaules : *Defuncto eo (Lucio Verō) Marcus Antoninus solus Reipublicæ præfuit, sed in diebus Parthici belli persecuciones Christianorum in Asia et Gallia graves ejus imperio extiterunt.*

Orose appelle cette persécution la quatrième, et c'est la même que Sévère nomme la cinquième, attendu qu'ils la mettent tous deux sous la même Empereur ; et puisqu'elle a été commune en même temps à l'Asie et aux Gaules, il est très-évident qu'Orose ne la prend pas pour la première en un endroit et en l'autre pour la quatrième, ayant déjà fait le récit des deux autres persécutions générales qui avaient précédé sous Néron et sous Domitien, et qu'il est certain que la troisième fut très-forte en Asie sous Trajan, comme nous apprenons de l'Épître du jeune Pline qu'il adresse à cet Empereur pour le consulter sur la difficulté qu'il avait de faire mourir tant de milliers de Chrétiens qui s'offraient librement à la mort, et qui n'étaient accusés d'autres crimes que de se lever avant le jour pour chanter des louanges à leur Dieu (1).

De dire qu'il n'y avait point eu de Martyrs dans les Gaules avant cette persécution d'Aurèle, ce serait nier qu'il est jour en plein midi, ce serait nier (outre les traditions très-bien reçues de toutes nos Églises principales) les Actes authentiques de plusieurs Martyrs, comme des saints Savinien et Potentien, qui souffrirent sous Néron à Sens, des saints Agoard et Aglibert, martyrisés à Creteil, village du Parisis, sous le même Empereur (avec lesquels plusieurs autres reçurent la même couronne), de saint Eutrope à Saintes, de saint Nigaise à Rouen, de saint Chéron à Chartres, sous l'Empereur Domitien, et de tant d'autres, que l'on trouve dans les martyrologes et dans plusieurs Catalogues et Manuscrits de nos plus anciennes Églises. Quelle apparence d'opposer à toutes

ces autorités un seul trait de plume de Sévère, qu'il a laissé couler à la légèreté, et qui au dire de nos adversaires mêmes a dit moins qu'il n'a cru, — *minus scripsit quàm sensit* ?

Mais qui a dit, je vous prie, à Sévère Sulpice, qui écrivait dans le cinquième siècle, qu'il n'y a point eu de Martyrs dans les Gaules avant Marc Aurèle ? Quel auteur ? Quelle histoire ? Quels Actes ou monuments nous produit-il pour nous obliger à le croire, lui qui écrivait plus de deux cents ans après Marc Aurèle ?

Il a bien appris cette persécution de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, Evêque de Césarée en Palestine, qui la récite et la rapporte (1) de l'Épître des Églises de Lyon et de Vienne, adressée à celles d'Asie et de Phrygie, où l'histoire des Martyrs de Lyon est couchée tout au long, et toutefois ni Eusèbe, ni aucuns autres Auteurs avant Sévère, n'ayant rien dit de semblable ni approchant, il est clair que c'est une pure invention de son esprit et qu'il n'y a pas lieu de lui ajouter foi en cela (2).

Je dirais volontiers qu'il faut entendre Sévère en sorte que *tum primum* se rapportât à ces mots, *sub Aurelio*, et qu'il veut dire que cet Empereur commença à exercer sa cruauté premièrement sur les Chrétiens qui étaient à Lyon ; n'était qu'il semble rendre la raison de son dire, que la Religion passa les Alpes sur le tard, *serius trans Alpes Dei religione suscepta* : raison toutefois qui ne semble avoir aucune liaison avec ce qui précède, en sorte que je ne sais qu'en dire, sinon qu'il n'en faut pas faire grand état, puisque nous voyons que Monsieur Bosquet même avoue que Sévère n'a pas écrit de la chose tout ce qu'il en pensait. Et, en effet, s'il l'avait fait avec réflexion et à dessein, il aurait dû s'expliquer davantage et nous assigner du moins à peu près le temps auquel elle y aurait été reçue, qui doit être bien avant cette persécution, laquelle n'eut pas trouvé de quoi faire sentir sa rage à tant de Chrétiens, si la Foi n'avait été plantée dans les Gaules longtemps auparavant.

Nous voyons par là, que pour expliquer Sévère il faut le contredire et ne le laisser

(2) Lib. V, cap. 1.

(1) BARONIUS, ad annum 170.

(4) Lib. X, epist. 41.

pas tel qu'il est, et que les Sectateurs de cette opinion nouvelle, pour la maintenir, ne se peuvent servir de ce passage pris en sa pureté sans le subtiliser, l'expliquer et lui donner la gehenne, pour le faire joindre à leurs intentions. Le sieur de Courteilles les suit de près en cela et est enfin contraint de faire, en reculant, une démarche assez grande pour s'approcher de nous malgré lui, — quand il dit :

*Je ne veux pas inférer de ces deux témoignages (de Severe et de Grégoire) qu'ils (c'est à savoir Gation, Trophime, Denys, etc.) aient été nos premiers Évangélistes, et que nous n'ayons point eu d'Évêques auparavant eux, mais seulement que la Foi ne nous a point été annoncée du temps de Claude ou de Néron, et qu'il est à croire que Photin et Irénée ont été des premiers Apôtres et Martyrs de la Gaule, etc. (P. 37.)*

Nous voilà presque d'accord, et bien que les Églises des Gaules qui ont reçu leurs premiers Apôtres par la mission de saint Pierre, ne veulent pas souscrire à ce qu'il dit, que la Foi ne nous a point été annoncée du temps de Claude ou de Néron; néanmoins pour entrer en quelque voie d'accommodement avec lui, je remarque qu'il désire que nous lui concédions seulement que la Foi ne nous a point été annoncée du temps de Claude ou de Néron.

Cela étant concédé, elle peut l'avoir été aussitôt après la mort de Néron, arrivée l'an de grâce soixante et dix, selon Baronius.

Quel inconvénient y aura-t-il donc, que saint Clément nous ait envoyé saint Julien l'année quatre-vingt-quinze, c'est-à-dire vingt-cinq ans après la mort de cet Empereur? Quelle nécessité y aura-t-il de n'en croire pas nos Légendes, nos Bréviaires, nos Cartulaires, nos Traditions et plusieurs Auteurs qui le disent?

Il ne fait exception que du temps de ces deux Princes Romains, auquel (seulement) il nie que les prédicateurs de l'Évangile aient paru dans les Gaules, et lequel passé, ils peuvent par conséquent l'y avoir publié. Pourquoi donc allègue-t-il l'époque de Severe, en cent soixante et dix-sept et celle de Grégoire, en deux cents cinquante-deux, qui ne servent plus de rien à ce compte, puisqu'il tient une opinion particulière et qu'il fait une secte à part?

Il veut que notre premier Évêque nous ait été envoyé sous l'Empire de Gordien, des deux Philippes, ou de Dèce, qui est à la moitié du troisième siècle, et toutefois il ne veut pas dire que nous n'ayons eu des Évêques avant Photin et Irénée. Considérez, je vous prie, comment cela se peut accorder avec l'autorité de Severe expliquée à leur sens: *Serius trans Alpes Dei religione suscepta*. Photin souffrit le martyre en cette persécution d'Aurèle, l'an cent soixante et dix-sept, il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, selon qu'il est porté dans la lettre susdite citée par Eusèbe, — par conséquent il doit être entré en l'Épiscopat vers le commencement du second siècle, car autrement il aurait été trop avancé en âge pour être envoyé de Rome dans les Gaules, si nous voulons suivre le raisonnement de nos Parties qui mentent que saint Clément ait envoyé des vieillards à de telles commissions, — ainsi que nous verrons. (P. 34.) Par où il paraît que les Auteurs signalés et en grand nombre qui écrivent qu'il fut Disciple de saint Clément sont bien fondés, puisqu'il a tenu le siège apostolique au moins jusqu'à la fin du premier siècle, et ainsi il peut avoir instruit saint Photin, et connaissant les grâces que Dieu lui communiquait, le regarder comme un bon ouvrier évangélique et le destiner pour prêcher l'Évangile dans les Gaules quand il en serait capable.

Mais sondons un peu, et voyons ce que signifie le mot *serius* et combien il enferme de temps pour nous rendre la publication de l'Évangile plus tardive dans les Gaules qu'en Orient ou en Italie. Cela est arbitraire, et chacun en peut juger selon sa prudence; et moi, fondé sur nos traditions et sur nos anciens monuments, je ne puis en penser autre chose, sinon qu'en ce retardement il y a eu différence de peu d'années, comme il faut confesser nécessairement, puisque nos Gaules reçurent la Foi par ceux qui ont été envoyés de ces quartiers-là.

Mais comme la prédication de l'Évangile a été faite par le mouvement du Saint-Esprit, les opérations duquel n'ont rien de pesant, elle a couru avec une grande vitesse par toute la rondeur habitable, — comme nous verrons ci-après. Et parce que les Gaules sont si proches d'Italie, il ne faut pas beaucoup deviner pour connaître qu'elles ont été

ensuite les premières éclairées des lumières de cette vérité, qui avait fait poindre premièrement le jour de la Foi et de la grâce à cette Reine des provinces du monde.

Je me représente la parole de Dieu comme un gros fleuve qui, venant à s'enfler et rompre les digues et levées qui le tiennent resserré dans son lit, se répand avec tant de vitesse, qu'à peine l'œil peut le suivre, et il n'y a que la raison qui nous fasse connaître que les terres voisines en sont les premières inondées. Le Fils de Dieu qui est cette fontaine, dont les eaux rejaillissent en la vie éternelle, voulant baigner toute la terre des eaux vives de la rédemption, monta sur la cime du Calvaire, — et parce que plus les eaux tombent de haut, plus elles se dérivent avec de la roideur et de l'impétuosité, — ne trouvant pas encore cette montagne assez éminente à son gré, il éleva cette source au sommet de la Croix, où elle ne fut pas plus tôt ouverte par un coup de lance, que sortant à gros bouillons elle baigna aussitôt la Judée premièrement et la Syrie, puis après l'Asie mineure, l'Esclavonie et l'Italie, où elle s'étendit avec une si grande promptitude, qu'elle les couvrit en moins de douze ans.

Le sieur de Courteilles suivant son Severe Sulpice nous veut faire croire que la course de ce gros fleuve s'arrêta tout court à l'approche des Alpes, qui lui servirent de barrière, — mais il n'y a rien qui se puisse opposer à la force de ses eaux et les empêcher que se faisant ouverture partout, elles ne se soient répandues en peu de temps par toutes les Gaules, excepté quelques lieux obscurs et presque sans nom, lesquels, comme autant d'îles infortunées, ne furent pas si tôt couverts de ces eaux salutaires et servirent assez longtemps de retraite aux charognes et aux corbeaux. Et certes, Severe même vient au devant de cette pensée, quand il nous apprend, en la vie de saint Martin, qu'il renversa en plusieurs endroits des temples des idoles, et qu'entre autres, allant une fois à Chartres, il trouva en son chemin un certain village où Jésus-Christ n'était point encore connu, — *nemo in illo noverat Christum*.

Nous pouvons donc expliquer Severe de la sorte par lui-même, et comme Monsieur Bosquet a interprété le commencement des

martyres dans les Gaules des plus remarquables et plus illustres, il est aussi très-raisonnable de prendre le retardement de leur conversion à la Foi à l'égard seulement des lieux les moins hantés et des bourgades les moins renommées, si l'on ne veut que Severe se défasse soi-même. En voulez-vous davantage pour montrer qu'il ne fait rien contre nous et que sans le contredire on peut assurer que la lumière de l'Évangile nous a éclairés du temps des Apôtres saint Pierre et saint Paul et de saint Clément? Certes, il faut bien qu'il en tombe d'accord et même par un raisonnement fondé sur la persécution d'Aurèle, d'où Severe a pris sujet d'avancer ces paroles qui n'y ont point de connexion, — et moi j'en tire une conclusion toute contraire.

L'an cent soixante et dix-sept, l'Empereur Marc Aurèle averti du grand nombre de Chrétiens qui étaient partout son Empire et qui ne reconnaissaient point ses Dieux, eut crainte de quelque nouveauté dans son État qui doit être toujours de bonne intelligence avec la Religion, et pour y obvier il fit publier de sanglants Édits contre eux, dont la ville et la province de Lyon sentirent tous les premiers de funestes effets.

Je vous demande quel devait être le nombre des Chrétiens qui donnaient de la jalousie à un Empire si grand, qu'il ne reconnaissait point presque d'autres bornes, que les terres alors inconnues des hommes?

Et d'où venait, je vous prie, que les Chrétiens s'étaient accrus de la sorte? Penseriez-vous que ce fut l'ouvrage de deux ou de trois années qui a causé une multiplication si prodigieuse, si ce n'est que comme le sang des Martyrs est la semence des Chrétiens, il faut que les persécutions ayant commencé plusieurs années auparavant et étant renouvelées de temps en temps, ce sang ainsi répandu à diverses fois ait tellement fécondé les campagnes du Christianisme, que produisant cent pour un elles se soient couvertes de ces nombreux épis que la faucille de la persécution moissonna pour le Ciel.

Il y a donc eu des Martyrs dans les Gaules avant la persécution de Marc Aurèle, et c'est mal à propos que Severe, après avoir fait le récit de celle qui commença à Lyon, conclut que la Religion Chrétienne a été tardive à passer les Alpes.

Après tout, ce n'est pas un auteur si exact, qu'il faille tenir toutes ses sentences pour autant d'arrêts ou de jugements souverains en l'histoire. Bellarmin (1) défend de lire ses œuvres sans bonne caution; et, en vérité, il a trop souvent manqué en des choses assez communes pour nous faire croire qu'il soit infailible, et que pour le suivre nous soyons obligés de renoncer à nos traditions, à toute l'antiquité et à l'autorité de meilleurs historiens que lui qui les reçoivent. Qu'ainsi ne soit, quand il parle de Néron, il croit qu'il est encore en vie et qu'il est l'Ante-Christ qui sera envoyé à la fin du monde pour persécuter les fidèles, et lui applique ce passage de l'Apocalypse, — *Et plaga mortis ejus curata est*. Il dit que l'Empereur Titus fut d'avis de l'incendie du temple de Jérusalem, en quoi il contredit formellement à Joseph, qui nous assure qu'un soldat y mit le feu contre l'expresse défense de cet Empereur (2). Il écrit que Trajan défendit de persécuter davantage les Chrétiens, — ce qui est contre son Édikt, portant seulement défense d'en faire perquisition, mais que s'ils étaient accusés de l'être et qu'ils le niassent il fallait leur pardonner, sinon les faire mourir; ensuite de quoi il y eut plusieurs Martyrs de toutes parts au rapport d'Eusèbe. Il parle de la persécution de Maximien, comme si elle n'eut pas été universelle, mais contre les Clercs de quelques Églises tant seulement (3), contre l'autorité d'Eusèbe qui la fait générale contre tous les Prêtres des Chrétiens (4). Il fait peu de compte aussi de la persécution de Licinius; ce qui répugne encore au même Eusèbe, qui la représente comme l'une des plus atroces (5).

Après tant de fautes si visibles qu'il a commises inconsidérément, se départant d'Eusèbe dont il faisait extrait, qui voudra s'assurer de sa fidélité? Qui voudra l'accepter pour témoin non recusable en une affaire si importante? Qui voudra recevoir comme un Oracle cette glissade qu'il a laissé couler

(1) *Lib. de Script. Ecclesiast.*

(2) *Lib. VII, de bello Judaico, cap. XIV et XVI.*

(3) *Maximianus nonnullarum Ecclesiarum Clericos vexavit. — Lib. III. Hist. Eccles. cap. XXIII.*

(4) *Lib. VI, cap. XXI.*

(5) *Inter persecutiones non computatur, adeo res levioris negotii fuit, quam ut ad Ecclesie vulnera perveniret. — Lib. X, cap. VIII.*

de sa plume, pour laquelle Bosquet nous avertit que *minus scripsit quam sensit*? Qui voudra lui ajouter foi pour la dénier à tout ce que nous avons de plus fidèle en nos histoires, aux traditions des Églises, aux auteurs plus signalés et plus recommandables que lui, puisqu'ils ont parlé définitivement, clairement et exprimé leurs pensées nettement et au long, après une discussion de la vérité?

Il me semble que tout cela est plus que suffisant pour le décréditer.

### III

#### *Examen de l'autorité de saint Grégoire de Tours.*

Il est certain que comme la science donne de l'éclat à la sainteté, aussi celle-ci donne de l'autorité à celle-là, et quand elles se rencontrent toutes deux en un même sujet, elles font une parfaite et haute alliance: toutefois n'étant pas sœurs jumelles, elles ne sont pas inséparables, et comme l'une peut être sans l'autre, aussi peut-on faillir dans la connaissance des choses qui ne sont pas nécessaires pour être sanctifié, sans rien diminuer de la sainteté.

C'est pourquoi nous ne ferons pas de tort à la vénération que nous devons avoir pour saint Grégoire de Tours, encore que nous nous déportions (*écartions*) de ses sentiments touchant la matière que nous traitons. Il est vrai qu'il n'est pas facile de savoir précisément à quoi il s'est arrêté, bien que le sieur de Courteilles le cite pour un des principaux garants de son opinion. Car, si nous considérons de près ce qu'il nous a laissé par écrit de cette matière, il semble qu'il ne sait pas à quoi se résoudre, ni quelle opinion il doit embrasser, tant il en parle diversement, — comme nous verrons.

Ledit sieur de Courteilles se vante qu'il est pour lui, quand il écrit: *Grégoire de Tours en son histoire dit, que sous l'Empire de Decius qui vivait en l'an de salut deux cent cinquante-deux, on envoya sept Evêques pour prêcher l'Évangile dans les Gaules.* (P. 37.)

Il me pardonnera si je lui dis qu'il ne commence pas bien à établir l'autorité de Grégoire pour en tirer de l'avantage, car il bronche dès la première démarche contre la Chronologie, — l'an deux cent cinquante-

deux étant de l'Empire des Philippes, et non pas de Decius, qui étant seulement Consul en cette année ne fut Empereur que la suivante, — ce que j'ai dû remarquer en passant.

Entendons parler Grégoire lui-même, et puis nous examinerons ce qu'il dira :

*Hujus tempore (Decii) septem viri Episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat : Ait enim : sub Decio et Grato Coss. sicut fidei recordatione retinetur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat Sacerdotem. Hi ergo missi sunt, Turonicis Gratianus Episcopus, Arelatensibus Trophimus Episcopus, Narbonæ Paulus Episcopus, Tolosæ Saturninus Episcopus, Parisiacis Dionysius Episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus Episcopus.*

Voilà un auteur sans nom qu'on ne connaît point, cité par Grégoire, sans l'autorité duquel il n'eut jamais été considéré, attendu le peu de sens et de liaison qu'il y a dans ses paroles.

Grégoire dit que sept Evêques furent envoyés du temps de Dèce pour prêcher l'Évangile dans les Gaules, et pour le prouver, il emprunte l'autorité de celui qui a écrit les Actes de saint Saturnin, dans lesquels ne parlant que de celui-ci, il est tout clair que ce qu'il dit des six autres ne sert de rien et est hors de propos.

De fait il n'y a aucune liaison dans ce texte, auquel, après ces paroles : *Primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat Sacerdotem*, il fait suivre celles-ci : *Hi ergo missi sunt Turonicis Gratianus Episcopus, Arelatensibus Trophimus, etc.*; et cela sans aucune suite comme il paraît d'abord, et pour lui en donner il faudrait ôter ces mots : *Hi ergo missi sunt*; qui n'ont rien de commun avec la passion de saint Saturnin, et lier ainsi le tout : *Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat Sacerdotem, Turonici Gratianum Episcopum, Arelatenses Trophimum, etc.* Vu même que saint Saturnin ayant déjà été nommé auparavant, il est superflu de le répéter.

Par où l'on voit clairement que les premières périodes et les dernières ne sont que

pièces de rapport et qu'elles n'ont jamais coulé d'une même plume et qu'il y a bien de l'apparence que ce lieu de Grégoire a souffert de l'altération. Ajoutez à cela, que ni dans les Actes de saint Saturnin, manuscrits, ni dans les imprimés de Surius, ces mots : *hi ergo missi sunt*, et ceux qui suivent, ni les noms de ces six Evêques ne s'y trouvent point.

Ces considérations sont fortes pour enlever toute l'autorité de ces passages; mais voici deux moyens qui semblent encore très-efficaces :

Le premier est, que l'auteur dit que saint Saturnin, ayant le col sous la hache, fit oraison à Dieu contre ceux (les habitants) de Toulouse qui l'avaient brocardé (raillé, injurié), comme il allait au supplice : — *Ut nunquam Ecclesia de his civibus mereatur habere Pontificem in sempiternum* : « Que l'Église ne mérite jamais d'avoir aucun Evêque de cette cité. » Je laisse la façon de parler, laquelle prise au pied de la lettre fait un sens qui ne vaut rien. Mais supposé qu'il le faille entendre en un autre sens : « Que pas un citoyen de cette ville ne mérite d'en être Evêque; » — quelle façon de prier est-ce là? et combien éloignée de la doctrine de l'Évangile que ce Martyr prêchait? Au lieu de leur pardonner et à l'exemple de son maître Jésus-Christ prier pour ses ennemis, de leur faire de telles imprécations et à ceux de qui il était consacré Evêque et Pasteur?

Cette oraison est donc aussi fautive que ridicule et montre évidemment que si ce sont les Actes de saint Saturnin, ils ont été notablement corrompus.

Le second moyen se prend du même texte, tant du manuscrit que de l'imprimé de Surius, *sensim et gradatim, in omnem terram sonus Evangeliorum exivit, parique progressu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit*. « Le son de l'Évangile s'est fait entendre par toute la terre peu à peu, et la prédication des Apôtres s'est avancée du même pas en nos régions. » Il poursuit, disant qu'en ce temps-là il y avait peu d'églises de Chrétiens et beaucoup de temples d'idolâtres. *Cum vero in aliquibus civitatibus Ecclesie paucorum Christianorum devotione consurgerent, et crebro miserabili errore gentilium nidoribus fœdis in omnibus locis templa fumarent.*

Le premier répugne à l'Écriture sainte qui nous apprend le contraire, — comme nous verrons ci-après. Le second contredit les anciennes traditions et les auteurs que nous citerons en son lieu.

On pourrait dire (avec quelques-uns que j'ai entendu discourir de la sorte), que la prédication de l'Évangile a passé les Alpes dès le temps des Apôtres ou de leurs Disciples, et qu'elle a été reçue dans les provinces qui leur sont voisines, mais qu'elle s'y est arrêtée jusqu'au temps de Dèce et qu'alors elle se dilata partout.

Dire cela c'est deviner, c'est alléguer une opinion sans auteur, sans titre ni monument, et opposer des discours faits à plaisir en matière d'histoire, où l'on ne doit rien avancer sans bon témoignage par écrit, s'il n'est autorisé par la tradition.

Saint Chrysostôme s'inscrirait en faux contre cela, lui qui dit que la prédication de l'Évangile ne s'est arrêtée nulle part, mais que comme un feu dévorant elle a aussitôt embrasé toute la terre (1).

Saint Hilaire qui était avant Sevère et re-luisait comme un Soleil en la Gaule, en dit autant (2).

« Non, non, — dit saint Ambroise, — la grâce du Saint-Esprit ne souffre point ces pesanteurs et ces retards (3). »

Ce feu divin a trop d'ardeur et d'activité pour croupir si longtemps sous la cendre; et ce serait croire trop simplement au dire de ces personnes qui ne raisonnent que par conjectures, que de quitter l'Écriture sainte, les saints Pères, nos Traditions et nos Histories, pour nous attacher à leurs sentiments.

J'ai eu quelque temps en pensée d'excuser Grégoire de Tours, de ce qu'il aurait emprunté cette opinion des prétendus Actes de saint Saturnin et l'aurait seulement rapportée sans l'approuver; mais je suis obligé de donner les mains, quand je vois qu'il répète la même chose ailleurs en ces termes : *Primus Gratianus Episcopus (Turonicis) anno imperii Decii primo à Romanæ sedis Papa transmissus est.* « Le premier Évêque de Tours

fut envoyé par le Pontife romain, la première année de l'Empire de Decius. »

Que dirons-nous donc si nous trouvons des passages dans le même Grégoire, où il prononce clairement en notre faveur, sinon qu'étant incertain de ce qu'il en devait croire, il en a écrit selon la diversité de ses pensées lorsqu'il avait la plume à la main? Nous le prouverons évidemment après que nous aurons examiné une pièce importante qui n'a pas encore été produite que je sache.

C'est une Épître adressée à sainte Radegonde, qui était alors en son Monastère de Poitiers, et signée de sept Évêques la plupart saints, laquelle est insérée dans les œuvres de Grégoire de Tours, aussi bien que ces Actes de saint Saturnin, et laquelle (Épître) devait le redresser :

*Dominæ beatissimæ et in Christo Ecclesiæ Alie Radegondi Eufronius, Prætextatus, Germanus, Fœlix, Domitianus, Victorius, et Domnolus Episcopi.*

Saint Eufronius était Archevêque de Tours, saint Prétextat de Rouen, saint Germain Évêque de Paris, saint Fœlix de Nantes, Dominitien d'Angers, Victorius de Rennes, et saint Domnole du Mans.

Voilà sept témoins très-insignes contre l'Auteur inconnu des Actes de saint Saturnin. Écoutons-les parler au rapport de Grégoire de Tours (1).

*Itaque cum ipso Catholicæ religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta, ne quid minus hic acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus Apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere misericordia consulente.* C'est-à-dire : « Comme « dès la naissance de la Religion Catholique « on commença à respirer l'air de la Foi dans « les Gaules, peu de personnes eussent encore la connaissance des mystères ineffables de la Trinité, afin qu'elle fut autant « reconnue ici qu'elle était en tout le monde « par la prédication des Apôtres, elle a envoyé saint Martin, bien qu'étranger, pour « illuminer aussi ces contrées. »

Si nous entendons ces mots : *Gallicanis in*

(1) *Hom. II in Epist. ad Roman.*

(2) *Prædicationis regni Dei non fuit lenta prope-ratio, sed in omnem terram indefessa mobilitate et celeri transcurrit.* — In Psal. 147.

(3) *Nescit tarda modimina Spiritus soneti gratia.*

(1) *Hist. lib. IX, cap. XXXIX.*

*finibus*, des seuls confins de la Gaule, bien que ce ne soit pas leur vrai sens, ces Évêques ne laisseront pas d'être d'un sentiment contraire à l'Auteur anonyme, qui retarde le passage de la Religion dans les Gaules jusques à Décius; et il disent au contraire que ce fut dès la naissance de la Religion Catholique. Ils parleront aussi contre ceux qui croient qu'elle demeura dans la Gaule Narbonnaise longtemps sans passer outre, puisqu'elle aurait aussi été répandue dans tous les autres confins des Gaules, comme dans l'Aquitaine, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, et les autres provinces qui sont au long du Rhin. Mais leur vrai sens est, que la Foi a été prêchée par toutes les Gaules, — étant impossible que les extrémités fussent toutes éclairées des lumières de la Foi, et que les provinces intérieures demeurassent dans les ténèbres. Ils parlent donc dans le sens de l'Écriture sainte, qui prend ce mot de *finis* pour toute l'étendue de la chose qui est désignée; comme lorsque le Roi-Prophète dit : *Secundum nomen tuum, Deus, ita et laus tua in fines terræ.* « Autant que votre nom est connu, mon Dieu, votre louange retentit jusqu'aux fins de la terre. »

Et pour ce qui est de ces termes : *Ad paucorum notitiam pervenissent*, on ne peut pas dire qu'ils aient voulu donner à entendre par là, que les principales villes des Gaules n'eussent pas reçu la Foi Chrétienne avant saint Martin : toutes les histoires, cet Auteur anonyme et Grégoire de Tours même nous enseignent le contraire. Il est trop certain pour en douter, que presque tous les Évêchés de France étaient fondés avant le temps de ce Saint, et Severe Sulpice en sa vie apprend qu'il trouve seulement des villages et des bourgades en la campagne où les Démones étaient encore adorés, — ce qui avait aussi lieu dans les autres provinces et en Italie même où notre Père saint Benoit, qui était longtemps après saint Martin, chassa l'idolâtrie du Mont-Cassin, qui n'est pas beaucoup loin de Rome.

Il faut donc expliquer le dire de ces Évêques en ce sens, que la Foi étant reçue dans les Gaules dès la naissance de la Religion Catholique et n'ayant pas encore pénétré universellement partout, saint Martin fut envoyé de Dieu, comme un homme Apostoli-

que, lequel acheva de bannir l'idolâtrie presque de toutes les Gaules.

Mais revenons à Grégoire de Tours, et voyons quel fondement on peut établir sur son témoignage, qui est si vacillant en cette matière, qu'il dit en un endroit ce qu'il nie en l'autre, — comme nous verrons bientôt. Je laisse ce qu'il écrit de saint Martial, qu'il vint d'Orient à Limoges en la compagnie de deux Prêtres (1). Je vous laisse à penser l'apparence qu'il y a (supposé que la Foi ait commencé dans les Gaules en 252), que les Orientaux prissent alors le soin de faire des missions en Occident.

Il dit que saint Ursin fut envoyé par les Disciples des Apôtres pour être le premier Évêque de Bourges (2), et il avait écrit auparavant que le premier Pasteur de cette ville fut un certain Disciple de ces sept Évêques qui vinrent sous Dèce (3), — ce qui ne se peut accorder.

Il rapporte que saint Gratien, Archevêque de Tours, mourut après avoir rangé des peuples entiers sous le joug de l'Évangile et après avoir étendu la Foi Catholique partout (4), ce qui est contraire à ce qu'il dit en un autre endroit, qu'il en convertit fort peu (5).

Il n'est pas jusqu'à saint Saturnin où ce témoin ne se trouve en deux paroles. Vous savez ce qu'il en a déjà dit, et il fait une contradiction évidente ailleurs, écrivant qu'il fut ordonné Évêque de Toulouse par les Disciples des Apôtres (6), ce qui met en compromis tout ce qu'il avance, et pour et contre, en cette opinion, — si ce n'est que pour le sauver de toutes ces contradictions manifestes, il semble que dans son livre des Miracles il ait retracté ce qu'il avait avancé dans ses Histoires. Et, en effet, tout ce qui est en celui-là touchant notre question contredit tout ce qu'il a écrit en celui-ci; et il est certain qu'il a composé son livre d'Histoires avant celui des Miracles, auquel par-

(1) *Lib. de gloriâ confess., cap. XLVII.*

(2) *Ibid., cap. LXXX.*

(3) *Lib. I, hist. cap. XXXI.*

(4) *Post acquisitos Ecclesiæ populos et fidem Christi per omnia dilatatum.* — *Ibid., cap. XXX.*

(5) *De quibus nonnullos prædicatione sua convertit ad Dominum... Paucis Christianis per eundem conversis.* — *Lib., hist. X, cap. XXXI.*

(6) *Saturninus verò martyr, ut fertur, ab Aposto-*

lant de la mission de saint Eutrope dans les Gaules, il reconnaît qu'il la reçut de saint Clément (1).

Et tout ceci bien considéré pourrait tirer Grégoire de l'indifférence où il se trouve par tant de rapports contraires, et le ferait passer assurément de notre côté.

Je m'en rapporte au jugement du Lecteur, — quelle autorité peut avoir Grégoire de Tours en cette matière, où il se trouve en des paroles si diverses. Cela devrait suffire, mais pour un plus grand éclaircissement je découvrirai ici quelques-unes de ses erreurs qu'il a commises contre l'Histoire, afin qu'on voie s'il y a raison de se confier entièrement sur son témoignage sans précaution.

Cela est étonnant que dans le même chapitre où Grégoire nous a taillé de la besogne avec ses Actes de saint Saturnin, il ait débité tant d'erreurs, qu'il y en a autant que de lignes. Il rapporte la passion de saint Sixte, de saint Laurent et de saint Hippolyte sous l'Empire de Dèce, dix ans plus tôt qu'il ne faut, car ils souffrirent sous Valérien, et même Eusèbe retarde la mort de Sixte jusqu'au temps que Galien gouvernait tout seul l'Empire. Après, il écrit que l'hérésiarque Valentinien sema sa fausse doctrine contre la Foi Catholique sous le même Empire de Dèce (2), et cependant on n'a jamais connu cet hérétique, si ce n'est qu'il veuille entendre Valentin, dont il avait parlé au chapitre précédent; mais quand il serait ainsi, cela ne l'exempterait pas de faute, puisque saint Irénée et Tertullien ayant écrit contre cet imposteur et étant morts longtemps avant Dèce, il est trop certain que Valentin n'était plus au monde alors, et qu'il n'est plus temps d'en parler. Suit cette belle Oraison que saint Saturnin fit, attendant le coup de la mort, et les Actes de ce Saint se trouvant insérés entre toutes ces erreurs, — qui les en voudra trier et les pourra garantir de faute ?

Ce n'est pas tout, — en un autre endroit

*Iorùm Discipulis ordinatus in urbem Tolosatium est directus.* — *Lib. Mir. I, cap. XLVIII.*

(1) *Eutropius quoque martyr Santonicæ urbis à beato Episcopo Clemente, ut fertur, directus in Gallias, ab eodem etiam Pontificalis ordinis gratia consecratus est.* — *Ibid. cap. LVI.*

(2) *Lib. VII, hist. Eccles. cap. XXII.*

il écrit que saint Pierre fut ordonné Évêque par tous les autres Apôtres (1); ce qui est une faute assez grossière, et je ne crois pas qu'il ait ignoré que tous les Apôtres n'ayant point reçu d'autre consécration, que par les mains de Jésus-Christ même, à plus forte raison saint Pierre qui était leur Prince ne l'aura pas reçue de leurs mains.

Enfin, il raconte que saint Paul mourut à Rome le même jour que saint Pierre, mais après que l'an fut révolu (2) : ce qui est contre la vérité, — étant certain que ces deux Apôtres consacrèrent leur vie à Notre-Seigneur, par le martyre, en une même année et en un même jour.

Toutes ces fautes assez palpables nous apprennent qu'il ne faut pas ajouter une foi aveugle à tout ce qu'a écrit Grégoire de Tours....

C'est néanmoins avec quelque scrupule que j'ai été contraint de lui ôter de son crédit, mais la défense de la vérité m'y contraint, et ce grand Saint ne m'en saura pas mauvais gré, puisque ne faisant état d'autre gloire que de celle dont il jouit, il sacrifiera volontiers ses intérêts particuliers s'ils y sont engagés, à la gloire de son maître qui est ici intéressée.

Je ne suis pas le premier qui lui en a donné des atteintes, je ne parle qu'après l'Abbé Hilduin, qui le traite de simplicité, et Baronius en plusieurs endroits de ses Annales et en ses Notes sur le Martyrologe Romain, le reprend d'une trop grande facilité, comme aussi Monsieur Despençe, Docteur de Sorbonne, l'excuse sur le défaut de mémoire, en ce qu'il s'est ainsi éloigné de la vraie raison des temps; et cela suffit pour détruire la force de son autorité en ce point.

#### IV

*Que les Apôtres et Disciples de Notre-Seigneur ont prêché l'Évangile par toute la terre connue de leur temps, — prouvé par l'Écriture et par les Pères.*

Il semble que notre possession de tant de siècles nous doit servir de titre légitime, et

(1) *Ab Apostolis cæteris Episcopus ordinatus.* — *Lib. Mir., I, cap. XXVII.*

(2) *Paulus Apostolus post revolutum anni circum ipsâ die quâ Petrus Apostolus passus, apud urbem Romæ n. gladio percussus occubuit.*

qu'ayant montré que ceux qui nous la disputent ne sont pas recevables, c'est faire plus que nous ne sommes obligés en toute bonne justice de nous engager à prouver par autres titres ce que la Tradition immémoriale a prescrit en notre faveur. Néanmoins notre cause est si bien fondée et nos titres sont si clairs, que nous ne craignons pas de les produire pour justifier notre droit et ôter à nos parties les moyens de nous le plus contester. Or, d'autant qu'il y en a un grand nombre qui méritent bien d'être considérés à loisir, nous les produirons par ordre, afin de donner plus d'éclaircissement et de satisfaction au Lecteur.

Nous commencerons par ceux qui parlent généralement et qui nous retranchent toute occasion de douter que la Foi ait été publiée par les Apôtres et les Disciples de Notre-Seigneur en toute l'étendue de la terre habitable, au moins de celle qui était bien connue de leur temps : d'où nous induisons que les Gaules en étant une assez considérable partie, il faut avouer nécessairement qu'elles ont aussi entendu la prédication de l'Évangile.

Pour preuve de cela, nous alléguerons la Sainte Écriture et les Pères, dont l'autorité ne peut être débattue, et je m'assure que ceux qui les liront sans préoccupation prononceront en notre faveur sans hésiter.

Le premier texte de l'Écriture est pris de saint Mathieu où Notre-Seigneur parle en termes décisifs : *Prædicabitur Evangelium regni in universo orbe in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio* (1). « L'Évangile du Royaume sera prêché par tout le monde, en témoignage à toutes les nations, et alors la consommation viendra. »

Les Pères et Interprètes disent tous d'une voix, que le sens de ces paroles est que l'Évangile devait être prêché dans toutes les provinces connues pour lors, avant la destruction de Jérusalem. C'est l'explication de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostôme, de saint Hilaire, d'Euthymius, de Theophylacte, de Tostat, de Maldonat, et d'une infinité d'autres.

Et pour montrer que cela se devait accomplir par ses Apôtres et Disciples, Notre-Seigneur leur fait commandement en un au-

tre endroit de prêcher par tout le monde : *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.*

Il parle à eux en personne, sachant qu'avec son assistance ils pouvaient accomplir ce commandement, à quoi il les obligea sous peine d'encourir sa disgrâce, ainsi que saint Paul nous apprend parlant de soi : *Væ mihi si non evangelizavero.* « Malheur à moi si je ne prêche l'Évangile. »

En suite de ce commandement ils se répandirent par toute la terre, et saint Marc nous assure qu'il était déjà accompli quand il écrivit son Évangile : *Illi autem profecti prædicaverunt ubique.* « Et eux étant partis prêchèrent partout. » Ce qui nous enseigne que Notre-Seigneur fit ce commandement à ses Apôtres personnellement, et qu'ils l'exécutèrent eux-mêmes.

Nous pouvons confirmer cette vérité par un autre texte de l'Écriture sainte, qui me semble bien formel et exprès. Notre-Seigneur, sur le point de monter au Ciel, défendit à ses Apôtres et Disciples de partir de Jérusalem, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu le Saint-Esprit (1), et leur prédit que l'ayant reçu, ils porteraient témoignage de lui jusqu'aux derniers confins de la terre (2). D'où il est aisé de juger que ce commandement de demeurer en Jérusalem, n'ayant été fait qu'aux seuls Apôtres et Disciples de Notre-Seigneur en personne, c'est aussi à eux-mêmes et non pas à d'autres qu'il dit qu'ils seront ses témoins par toute la terre.

Saint Paul loue les Romains de ce que l'excellence de leur Foi les faisait renommer par tout le monde (3). Et en la même Épître il se plaint que tous les autres n'en ont pas fait de même, bien que l'Évangile ait été annoncé partout ; « mais tous n'obéissent pas à l'Évangile (4). » Pourquoi ? Est-ce manque d'avoir entendu les Prédicateurs Évangéliques ? Non, certes, dit ce grand Apôtre, car leur voix a été entendue par toute

(1) *Præcepit eis ab Hierosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem patris. Act. X.*

(2) *Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ.*

(3) *Fides vestra annunciat in universo mundo. — Rom. I.*

(4) *Sed non omnes obediunt Evangelio. — Rom. X.*

(1) *Cap. xxiv.*

la terre (1), — paroles lesquelles, au sens de la lettre, ne peuvent souffrir d'autre explication, sans rendre le raisonnement de saint Paul défectueux. Car quelle conséquence y aurait-il autrement? Il se plaint que tous n'obéissent pas à l'Évangile, suivant la Prophétie d'Isaïe : *Domine quis credidit auditui nostro? D'où il conclut : Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi. Sed dico, numquid non audierunt? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum.*

« La Foi vient donc de l'ouïe, et l'ouïe se fait par la parole de Jésus-Christ. Mais je demande, ne l'ont-ils pas entendue? Et, certes, leur son a retenti par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux derniers confins d'icelle. »

Aussi saint Jean Chrysostôme explique nettement ces paroles en notre sens de la prédication de l'Évangile partout universellement, avant la dernière désolation de la ville de Jérusalem (2), et il prend de là un argument de la vitesse de cette prédication : car, si saint Paul a prêché depuis Jérusalem jusqu'en Espagne et a fait tant de pays lui seul, combien pensez-vous que tous les autres ensemble en auront fait?

Saint Hilaire confirme la même vérité en termes si clairs, qu'il ne saurait parler plus nettement pour nous (3). Il dit donc formellement que les Apôtres et Disciples, qu'il entend par les hommes Apostoliques, devaient être dispersés en toutes les parties de la terre, pour y prêcher la vérité de l'Évangile, et que cela étant fait, la ruine de Jérusalem suivrait aussitôt. Ce qui a, — dit-il, — été entièrement accompli par les Apôtres, qui ayant été lapidés, bannis et massacrés, cette Cité a été indigne de subsister plus longtemps, après qu'ayant chassé les Prédicateurs de Jésus-Christ, elle s'est rendue indigne d'entendre leur prédication.

Mais, sans appeler tant de personnes à notre secours, il me semble que c'est assez de l'Écriture même pour vider notre différend, si nous la voulons considérer attentivement.

Notre-Seigneur sortait du Temple avec ses

(1) *Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.*

(2) *In cap. xxiv. Matth. Hom. 76.*

(3) *In Matth., cap. xxv.*

Disciples, qui s'approchèrent de lui et lui montrèrent la structure admirable et la singulière beauté de ses superbes bâtiments. Il leur répond, au lieu d'admirer ces édifices, qu'ils seraient tous renversés sens dessus dessous, en sorte qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre.

Ils poursuivent leur chemin, ruminant ces paroles, et étant arrivés sur le Mont des Olives, — comme ils avaient encore ce Temple en belle perspective, — croyant qu'il ne serait ruiné qu'à la fin des siècles, qui était le terme de la venue du Fils de l'Homme, ainsi qu'il leur avait prédit, ils prennent occasion de lui réitérer cette demande et d'y en ajouter une seconde : *Dic nobis quando hæc erunt, et quod signum adventus tui, et consummationis sæculi?*

Voilà deux questions en une, auxquelles Notre-Seigneur satisfaisant conjointement par un long discours qu'il fait de tous les accidents et de tous les signes qui devanceront tant la destruction de Jérusalem que la consommation des siècles : il est évident que sa réponse doit se rapporter à ces deux consommations, et qu'elle en doit être nécessairement entendue, autrement elle serait imparfaite. Cela étant, il n'y a point de difficulté d'expliquer ces paroles : *Prædicabitur hoc Evangelium Regni in universo orbe in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio*, et de la fin dernière de l'Univers, et de la subversion de Jérusalem, et de la prédication universelle qui doit devancer celle-là, et de celle qui devait précéder celle-ci. Celle-là se fait encore tous les jours, et celle-ci est déjà passée, — la prédiction du Fils de Dieu ayant été pour ce sujet de tous points accomplie.

Il faut seulement prendre garde que disant : *Prædicabitur in toto orbe*, etc., de la prédication de ses Apôtres et Disciples, avant la ruine totale de Jérusalem, qui était la consommation de tous les maux qu'il avait prédit devoir arriver auparavant à cette infortunée ville, il se sert d'une hyperbole, et qu'il prend *toto orbe* pour tout le monde qui était alors connu, ou pour le moins pour tout l'Empire Romain.

L'Écriture est pleine de semblables figures, desquelles, pour éviter prolixité, je n'en rapporterai qu'une, qui revient particulièrement à notre propos. Elle nous apprend que

César Auguste commanda par un Édît que tout le monde serait enrôlé : *Exiit edictum à Cesare Augusto ut describeretur universus orbis* (1), — où l'on voit que *universus orbis* est nécessairement restreint au seul Empire Romain, et que César n'eut eu garde d'envoyer publier son Édît aux Scythes, aux Parthes, aux Perses, aux Indiens ou aux autres nations qui n'étaient pas ses sujets et étaient cependant aussi bien du monde que les Romains.

Nous pouvons donc maintenant expliquer et entendre véritablement l'Écriture, si nous faisons cette proportion, et disons que comme il est infallible que l'Évangile sera prêché par tout l'univers avant sa consommation, il est certain aussi qu'il a été annoncé par tout l'Empire Romain pour le moins, avant la dernière destruction de la ville de Jérusalem. Et je crois que ce raisonnement est péremptoire et convaincant, fondé qu'il est sur l'Écriture et sur tous les Pères qui en sont les Interprètes.

Je dis tous les Pères, car encore que je sache bien qu'il semble qu'Origène et saint Augustin soient d'un sentiment contraire; néanmoins le tout bien considéré, je m'assure qu'il est aisé de les concilier avec les autres, comme je fais voir.

Ils expliquent tous deux le premier passage que nous avons allégué du chapitre xxiv<sup>e</sup> de saint Mathieu de la prédication par tout le monde avant la consommation des siècles; parce que, — disent-ils, — il y avait encore de leur temps plusieurs nations barbares qui n'avaient jamais entendu parler de l'Évangile, même qu'on apprenait tous les jours des esclaves qu'on amenait captifs des provinces les plus avancées au-dedans de l'Afrique, qu'il n'y avait aucunes églises bâties, et que le nom de Jésus-Christ y était tout à fait ignoré: ce qu'étant longtemps après la destruction de Jérusalem, il semble être clair que le passage susdit ne peut pas être entendu de sa fin, mais de celle du monde, avant laquelle il est nécessaire que la parole de Dieu soit partout annoncée.

On répond, qu'il se peut dire que cette parole a été prêchée dans tout le monde en deux façons.

Premièrement, qu'en tous les royaumes

ou en toutes les provinces, il y a eu quelqu'un qui aura prêché l'Évangile, soit qu'il y ait été reçu ou non. Ce divin grain a été semé partout, et c'est autre chose, qu'ayant germé il soit levé, qu'il ait pris son accroissement et qu'il ait porté du fruit en quelques endroits, et que dans les autres ayant péri en terre, il soit demeuré inutile.

En second lieu, on peut prendre cette prédication universelle en ce sens, qu'en quelque partie qu'elle aura été entendue, on l'y aura reçue avec de l'utilité, en sorte que, l'exercice de la Religion Chrétienne y étant établi en tout ou en partie, il en sera demeuré quelque église bâtie, ou quelque autre marque sensible.

Si nous entendons ce passage, suivant la seconde explication, il est certain que l'Évangile n'est pas encore maintenant annoncé partout, et quand il le sera, la fin du monde et la consommation des siècles arriveront. Mais pour l'entendre au premier sens, il suffit que quelque Apôtre ou Disciple ayant prêché en un royaume ou en une province, la réputation en ait volé aux circonvoisines, qui auront entendu parler de cette doctrine et l'auront connue par le rapport de ceux qui ont vu les Prédicateurs mêmes; et de cette sorte la parole divine a été en si peu de temps publiée partout, qu'elle l'a été avant la destruction de Jérusalem.

Ceci ne doit pas sembler étrange, puisque la quantité des miracles et la grandeur des prodiges dont ces personnages Apostoliques accompagnaient leur prédication, facilitèrent grandement la promptitude de cette publication et servirent d'ailes pour en porter vite la renommée dans les provinces les plus éloignées. C'est ainsi qu'ayant pénétré dans la Gaule Narbonnaise dès le temps des Apôtres, dans la Belgique et dans la Celtique, elle a volé promptement à toutes les autres provinces, et la nôtre du Maine en a aussi eu la connaissance pour lors, sans autre fruit que Von sache, cela étant réservé aux soins et aux travaux de saint Julien, notre premier Apôtre; et cette explication est fondée sur l'autorité de saint Jérôme que nous citerons plus bas.

Le même saint Augustin (1) explique autrement que nous ce passage de saint Mat-

(1) *Luc*, 2.

(1) *Epist. ad Hesychium*.

thieu, par lequel Notre-Seigneur commanda à ses Apôtres et à ses Disciples de prêcher l'Évangile à toute créature, et ce que dit saint Marc qu'ils prêchèrent partout; en ce qu'il veut que ce commandement et l'exécution d'icelui s'entende non-seulement des Apôtres, mais aussi de leurs successeurs, et qu'il prend dans le même sens le passage du Psalmiste, rapporté par saint Paul aux Romains.

Toutefois l'explication que nous lui avons donnée est si naturelle et nécessaire, qu'on ne peut l'entendre autrement sans violenter le sens et l'intention de l'Apôtre; aussi est-elle suivie de tous les autres Pères et Interprètes.

Or, pour satisfaire à notre promesse de concilier saint Augustin et Origène avec les autres, je dis premièrement qu'il les faut entendre de la prédication de l'Évangile au premier sens que nous lui avons donné, et non pas au second. Car le fondement de saint Augustin est, qu'il se trouvait encore de son temps quelques nations barbares, qui n'avaient jamais entendu parler de l'Évangile, comme on apprenait tous les jours par les esclaves achetés dans les provinces les plus reculées de l'Afrique, où il n'y avait point d'Église, et le nom de Notre-Seigneur n'y était point invoqué.

Que si nous entendions cela en ce sens, que jamais ils n'eussent eu aucunes nouvelles de l'Évangile; saint Jérôme contemporain de saint Augustin le contredirait: *Non puto aliquam mansisse gentem quæ Christi nomen ignoret, et quanquam non habuit prædicatorem, tamen ex vicinis gentibus opinionem fidei non potest ignorare* (1). Saint Ambroise tombe dans la même pensée, et parle encore avec plus d'assurance: *Ubique audita est, et pervenit ad omnem locum prædicatio nominis Christi, ubi enim præsentia hominis prædicantis defuit, sonus tamen et fama pervenit* (2).

Disons de plus, que saint Augustin, Origène et autres s'il y en a, nient seulement que les Apôtres aient prêché l'Évangile par tout le monde, pris universellement, avant la ruine de Jérusalem, et ne nient pas qu'ils ne l'aient prêché du moins par toutes les provinces de l'Empire Romain. Il est aisé de juger que c'est

(1) *In cap. xxiv. Matth.*

(2) *In cap. x. Epist. ad Rom.*

là leur sentiment, — de ce que l'un excepte seulement les Barbares, peu connus de son temps, et l'autre les nations les plus cachées de l'Afrique, qui sont encore aujourd'hui peu ou point découvertes, — j'entends celles qui sont comprises au dedans de cette grande péninsule. Mais ils n'ont jamais voulu excepter les plus belles provinces de l'Empire, comme les Gaules et autres, qui étaient trop connues et trop en belle marche, pour n'avoir pas reçu des premières la lumière de la Foi.

On pourrait dire, — peut-être, — que la prédication de l'Évangile a bien pu se faire entendre par toutes les provinces de l'Empire, avant la destruction de Jérusalem, mais qu'elle n'y a pas fructifié et que n'ayant pas été bien reçue dans les Gaules non plus qu'ailleurs, la mémoire en aurait été effacée, et lorsque deux cents ans après ou environ ces mêmes provinces ayant derechef entendu des Prédicateurs Catholiques, ce fut alors qu'étant véritablement converties nous commençâmes d'avoir nos premiers Evêques.

Cette objection se défait de soi-même, car encore que la prédication de la Foi n'ait pu être que fort légère dans les provinces plus éloignées, elle a été plantée en toutes celles de l'Empire Romain, elle y a fructifié et y a jeté de fortes racines: elle l'a donc fait par conséquent à plus forte raison dans les Gaules, qui étaient l'un des deux yeux du grand corps de ce bel Empire.

Cela se prouve assez par les Auteurs que nous avons produits, et nous le prouverons encore plus particulièrement dans les Paragraphes suivants. Mais, pour contenter les esprits plus difficiles, nous mettrons en avant deux passages, qui convaincront toute personne qui se voudra laisser gagner par la force de la vérité.

Le premier est de saint Paul, écrivant aux Colossiens, lesquels il loue hautement de ce que leur foi fructifie et prend de nouveaux accroissements comme au reste du monde: *In verbo veritatis Evangelii quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat et crescit sicut in vobis* (1). Voudriez-vous un passage plus formel ou plus littéral?

Mais, d'autant qu'il n'y a rien qu'on ne puisse expliquer en diverses façons: voici un ancien Père qui nous apprend comme il

(1) *Ad Coloss. I.*

le faut entendre. C'est saint Ignace, Disciple des Apôtres et troisième Évêque d'Antioche, en l'Épître aux Philadelpiens. Ce n'est plus ici une simple renommée de la publication de l'Évangile, ni le son tout seul d'une prédication de personnes Apostoliques sans aucun fruit, mais c'est une publication de cette doctrine salutaire suivie de la fondation d'Églises, depuis une des extrémités du monde jusqu'à l'autre par les Apôtres, avant que saint Ignace souffrit le martyre, — ce qui arriva en l'an cent onze, c'est-à-dire dès le premier siècle jusqu'au commencement du second.

Et pour ne point laisser du tout en arrière les Interprètes modernes, qui ne méritent pas moins de crédit que les Auteurs modernes que l'on nous oppose; nous concluons ce Paragraphe par le docte Maldonat, un des mieux versés de son siècle dans l'intelligence de l'Écriture sainte, qui dit qu'au temps de la dernière désolation de Jérusalem, à grand peine y avait-il aucune région de celles qui étaient découvertes en ce temps-là, où l'Évangile n'eût été entendu (1).

Concluons donc maintenant de ce que dessus, que s'il est vrai que la Foi de l'Évangile a été prêchée par tous les Royaumes et par toutes les Provinces du monde connu du temps des Apôtres, et que du moins elle a été reçue avec utilité dans toutes celles de l'Empire Romain, — quelle apparence y a-t-il de dire que les Gaules qui en font la plus noble partie, aient été oubliées ou négligées par les Apôtres, qui n'avaient pas moins de charité pour elles que pour les autres Royaumes, vu que dans le commandement que leur fit Notre-Seigneur de porter son nom par tout le monde, elles n'en ont point été exceptées ?

Cela est assez évidemment prouvé dans la thèse générale, venons à l'hypothèse, et montrons en particulier par des autorités aussi puissantes que claires et convaincantes, que les Gaules ont spécialement reçu la prédication de l'Évangile et que les lumières de la Foi ont dissipé leurs ténèbres dès le temps des Apôtres.

(1) *Nam cum Ierosolyma capta est, vix erat ulla regio ex iis quæ ad illud usque tempus reperta fuerant, ubi Evangelium non insonuisset.* — In cap. xxiv Matth.

## V

*Que la Foi a été reçue dans les Gaules du temps des Apôtres, ou bien au premier siècle, — prouvé par l'Écriture sainte et par les Pères.*

Il est aussi certain qu'il est connu dans l'Histoire, que les Gaulois sous la conduite de leur Capitaine Brennus, se saisirent d'une des Provinces de l'Asie et l'habitèrent, laquelle depuis à raison de cela les Grecs appelèrent Galatie, d'où il s'ensuit qu'ils ne connaissaient point alors nos Gaulois sous un autre nom que celui de Galates.

Mais, en la suite des temps, pour éviter la confusion, ils ont distingué les Galates d'Asie d'avec les vrais Gaulois, par ce nom de Galates Occidentaux, qu'ils ont donné à ceux-ci, bien que Diodore le Sicilien écrive que la Gaule a été appelée Galatie, de Galate, fils d'Hercule.

Philostrate parlant du Philosophe Phavorin, dit qu'il était natif de la ville d'Arles sur le Rhône dans la Galatie Occidentale (1). Et plus bas, entre les trois choses plus remarquables dans ce Philosophe, il rapporte celle-ci, qu'étant Galate il parlait Grec, et ce ne serait pas grande merveille qu'un Galate d'Asie parlât Grec, qui était sa langue maternelle.

Étienne, en sa description des villes, dit que les Galates ont à leur midi la Paphlagonie, et qu'ils furent ainsi appelés des Galates qui sont en la Celtique.

Philostorge parlant des Alpes, dit que ces montagnes sont de très-difficile accès, et que les Gaules étaient autrefois appelées Galatie (2).

Sozomene en son Histoire Ecclésiastique, écrit que l'Empereur Gratien étant encore avec les Galates Occidentaux, les Allemands les troublaient (3).

Tellement que les Galates d'Europe et d'Asie avaient un même nom et n'étaient distingués que par celui d'Occidentaux et d'Orientaux, avec cette différence néanmoins que les Occidentaux ont eu aussi bien le nom de Galates que de Gaulois dans les Au-

(1) *Lib. I. Bibliot. cap. v.*

(2) *Hist. Eccl. tomate 50.*

(3) *Lib. VII, cap. IV.*

teurs anciens, mais les Orientaux n'ont jamais eu celui de Gaulois tout pur sans addition, que les Romains y ont mise, les appelant Gallo-Grecs, comme leur région Gallo-Grèce.

Ceci étant véritablement supposé, nous ne manquerons pas encore de passages de l'Écriture qui nous serviront à prouver notre proposition, puisque saint Paul nous apprend que Crescent (un de ses Disciples) s'en alla prêcher en Galatie (1), c'est-à-dire, aux Gaules.

Mais, parce qu'on pourrait aussitôt et peut-être plus à propos ce semble interpréter ce mot des Galates d'Asie que de ceux d'Europe, — ce qui ferait rejeter l'interprétation que j'en ai donnée, — je contenterai ceux qui auraient quelque difficulté là-dessus, en leur faisant voir d'où je l'ai prise, et que n'avançant rien du mien je ne parle simplement qu'après de bons Auteurs.

Saint Epiphane explique si nettement ce passage, qu'on n'y peut rien désirer : « Crescent dans les Gaules, car il ne faut pas dire en Galatie, comme quelques-uns s'abusant pensent, mais dans la Gaule (2). »

Théodoret en dit autant sur ce même passage de saint Paul, expliquant que c'est le même que les Gaules qu'on appelait ainsi autrefois.

Cette interprétation est confirmée par les autorités suivantes, — comme d'Eusèbe, Évêque de Cesarée en la Palestine, écrivant qu'entre ceux qui suivirent saint Paul, Crescent fut envoyé dans les Gaules et y fut martyrisé sous Néron, duquel il avait parlé un peu auparavant (3).

Sophronius dit de même, qu'il a été envoyé dans les Gaules prêcher l'Évangile, et qu'il y a été enseveli (4).

La Chronique d'Alexandrie nous apprend que Crescent ayant prêché l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les Gaules, il y mourut sous Néron et y fut enterré.

Nicephore Calliste, en son Histoire Ecclésiastique, témoigne ouvertement que Crescent a été dans les Gaules.

Voilà tant d'auteurs désintéressés qui cons-

pirent ensemble, qu'il serait étrange qu'ils se fussent tous trompés en une même chose.

Je sais bien qu'il y en a d'autres qui soutiennent que Crescent est mort dans la Galatie Asiatique, contre ce que nous avons rapporté ci-dessus de Sophronius et de la Chronique d'Alexandrie, mais le temps de son martyre et le lieu de sa mort importent peu à notre question, puisque ces Auteurs là différents en ceci d'avec les nôtres, se trouvent néanmoins tous d'accord pour ce qui est de son passage dans les Gaules, disant qu'après qu'il y eut prêché l'Évangile il s'en retourna en la Galatie, où saint Paul l'avait premièrement destiné.

Le Martyrologe de Notkerus et d'Usuard le disent ainsi : *In Galatia nativitas Beati Crescentis Discipuli Beati Pauli Apostoli, quid et in Gallias transitum faciens, verbo prædicationis multos ad fidem Christi convertit.* Et celui d'Usuard ajoute : *Rediens vero ad gentem cui specialiter fuerat Episcopus datus, Galatas usque ad beatæ finem vitæ suæ in opere Domini confortavit.*

Par dessus ces deux ici, Adon, Archevêque de Vienne, doit avoir de la créance, lequel sachant mieux l'Histoire de son Église qu'aucun autre, tient qu'il y fut laissé pour Évêque par saint Paul allant en Espagne.

Joignez à toutes ces autorités l'ancienne et très-constante tradition des Églises de Vienne en Dauphiné et de Mayence, qui se glorifient toutes de x d'avoir pour leur fondateur et premier Évêque saint Crescent; et vous verrez que si ces autorités ont du crédit à raison de leurs Auteurs, cette Tradition n'en a pas moins à cause de son antiquité : encore n'est-elle pas une simple Tradition non écrite, puisqu'elle a du fondement sur la sainte Écriture expliquée par deux saints Pères, Epiphane et Théodoret, et par de très-graves Auteurs, — qui est tout ce qu'on pourrait souhaiter de ferme et d'assuré dans l'établissement d'une telle vérité que celle dont nous disputons.

C'est ici la première et la principale de nos preuves par l'Écriture sainte, pour appuyer notre proposition particulière de la prédication de l'Évangile dans les Gaules du temps des Apôtres; ce n'est pas toutefois la dernière, car je veux examiner un autre passage que j'estime faire pour ce sujet, et s'il n'est si formel que le premier, il le sera

(1) *Crescens in Galatiam. II. ad Tim. IV.*

(2) *Hæres. 51.*

(3) *Lib. III, Hist. Eccl. cap. IV.*

(4) *In script. Ecclesiast.*

assez pour en tirer de bonnes conséquences qui ne s'éloigneront pas de nos conclusions.

C'est en l'Épître aux Romains où saint Paul fait résolution de passer en Espagne : *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos*, et plus bas : *Hoc igitur cum consummavero et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam* (1).

Le dessein de saint Paul eut son effet, mais non pas à cette heure qu'il le formait, Dieu en ayant disposé autrement, car étant allé en Jérusalem porter les aumônes des fidèles, il y fut arrêté prisonnier (comme on le voit dans les Actes des Apôtres), et ayant appelé à César, on le mena à Rome, où il fut détenu dans les fers deux ans, au bout desquels ayant été entendu en sa défense et renvoyé libre et absous, ce fut alors qu'il exécuta son dessein de faire son voyage d'Espagne, après lequel il visita derechef les Églises d'Orient, selon la plus commune opinion; d'où étant de retour à Rome, il fut mis en prison pour la seconde fois et n'en sortit que pour aller au dernier supplice.

Si je voulais m'arrêter à coter les passages de tous ceux qui maintiennent le voyage de saint Paul en Espagne, j'ennuyerais le lecteur, c'est assez que je l'avertisse qu'il les pourra trouver dans la plupart des Auteurs qui ont commenté ses Épîtres, et spécialement qu'il voie Justinien dans ses Prolegomènes, sur les explications des mêmes Épîtres, Dispute troisième, Chapitre cinquième, nombre septième, où il verra cités, — pour les Grecs : saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostôme en divers endroits, le Menologe des Grecs, où il est fait mention de Xantippé et de Polyxène hôtesse de saint Paul qu'il convertit à la Foi, et enfin Sophronius, Évêque de Jérusalem : auxquels j'ajoute Theodorus Metochites en son Histoire Romaine, dont voici les paroles : *Saint Paul s'en alla en Espagne, après qu'il se fut défendu la première fois*, c'est-à-dire, devant Néron. Metaphraste en dit autant dans la vie de ce même Saint.

Pour les Latins, sont cités saint Jérôme sur Amos, et ailleurs, saint Grégoire en ses Morales, saint Isidore, Bede le Vénérable,

Adon de Vienne, saint Anselme, auxquels j'ajoute Usuard en son Martyrologe *pridie Idus Decembris*, Rupert au Livre second sur le dixième Chapitre d'Isaïe, et Lucas Tudenis en sa Chronique du monde, et presque tous les récents, si ce n'est quelques Thomistes, qui croient que saint Thomas d'Aquin n'a pas suivi cette opinion. Mais ils se trompent bien fort, et quand je leur aurai fait voir le contraire, je m'assure qu'ils baisseront les armes et passeront de notre côté.

Ce qui les a trompés est, qu'il dit bien en ses leçons sur l'Épître aux Romains, qu'il est incertain si saint Paul est allé en Espagne encore qu'on le dise : *Dicunt eum in Hispaniam ivisse, sed hoc certum non est* (1), mais il ne parle ni pour ni contre alors, et depuis y ayant pensé, il n'en fait plus de doute; car, expliquant ce passage de l'Épître aux Galates : *Ne fortè in vacuum currerem aut cucurrissem*, il écrit ces paroles qui ne sauraient être plus expresses : *Vocat prædicationem suam cursum propter velocitatem doctrinæ suæ, quia in modico tempore à Jerusalem usque in Illyricum et usque in Hispaniam prædicavit Evangelium* (2).

Cela est donc autant certain que chose le puisse être dans l'autorité des hommes appuyée assez fortement sur l'Écriture, que saint Paul a été en Espagne, pour y prêcher la Loi nouvelle de l'Évangile.

Et bien je le veux, me dira le sieur de Courteilles, qu'il ait été dans les Espagnes, elles ne sont pas les Gaules, et il n'y a pas de conséquence des unes aux autres.

J'y en trouve deux très-fortes, que je veux déduire pour en tirer des conclusions assez claires, dont je me servirai à prouver ma Proposition.

La première conséquence est, que saint Paul ne pouvait passer par un autre chemin que par les Gaules pour aller en Espagne, — il y a donc passé, il y a donc été : et comme le Soleil sans s'arrêter, départ toujours sa chaleur et ses lumières; il n'est pas croyable aussi que ce grand Apôtre brûlant du désir de la conversion des peuples, ait passé à travers ces grandes Provinces, sans leur faire part du feu de l'amour de Dieu

(1) *Cap. xv. Lect. III.*

(2) *Ad Gal. I, cap. II, lect. III.*

(1) *Cap. xv.*

et des lumières de sa connaissance, *ne forte in vacuum curreret aut cucurrisset* (1).

Que s'il y était allé par mer, comme dit saint Jérôme, *in Hispaniam delatus navibus alienigenarum*, au moins il s'en serait revenu par terre, puisque la tradition de l'Église de Tortose en Catalogne porte qu'il leur donna son Disciple Rufus (duquel il parle en ses Épîtres) (2), pour leur premier Évêque, et celle des Églises de France maintient qu'il laissa pour Évêques Paul à Narbonne, Trophime à Arles et Crescent à Vienne, — villes qui sont toutes sur le chemin d'Espagne en Italie.

Et à ce propos il ne faut pas oublier que dans la ville d'Arles on voit encore la maison où saint Paul logea, qui est la même, ou à la façon que les Grecs montraient encore le navire des Argonautes entier, plusieurs siècles après, ou bien qu'elle soit bâtie au même lieu où était l'ancienne maison, et la rue où elle est située porte encore aujourd'hui le nom de saint Paul.

C'est la croyance de ces peuples, et si vous pensez abroger ces Traditions, comme si c'étaient des chansons, principalement celles-ci qui ont assez de fondement dans l'Écriture, — c'est tenter ce que vous ne ferez jamais.

Mais que saint Paul soit allé en Espagne et revenu par mer, bien plus, qu'il n'y ait jamais été si vous voulez, c'est assez qu'il en ait eu la pensée et qu'il ait formé le dessein de ce voyage; ce qu'on ne peut nier, puisque le texte de l'Écriture y est exprès: je ne laisserai pas pour cela de tirer aussi avantageusement la seconde conséquence, à laquelle il faut bien prendre garde.

Saint Paul écrivant aux Romains finit son Épître par des compliments pour gagner leur affection et leur témoigner la passion qu'il avait qu'il se présentât quelque occasion de les voir, laquelle il espère trouver bientôt.

« C'est, — dit-il, — que j'ai prêché l'Évangile de Jésus-Christ, depuis la ville de Jérusalem, en toutes les Provinces circonvoisines, jusqu'en l'Esclavonie avec la vertu du Saint-Esprit accompagnée de signes et de prodiges toutefois aux seuls endroits où le nom

de Jésus-Christ n'était point encore connu, de peur qu'il ne semblât que je voulusse édifier sur les fondements que d'autres avaient jetés, et comme il est écrit: *Ceux auxquels il n'a pas été annoncé le connaîtront, et ceux qui ne l'auront pas entendu en auront l'intelligence*; pour ces raisons, j'ai toujours été empêché jusqu'à ce jour de vous aller voir. Mais maintenant qu'après avoir prêché par toutes ces régions, je ne trouve plus de place vide où je puisse jeter la semence de l'Évangile, et le désir que j'ai conçu il y a longtemps de vous faire visite continuant toujours, j'ai pris résolution d'entreprendre le voyage d'Espagne, espérant de vous voir en passant et que vous m'y ferez conduire (1). »

Origène, Théoderet et plusieurs autres sont d'opinion que cette Épître aux Romains a été écrite l'an de Notre-Seigneur cinquante-huit, du lieu de Cenchrées, port des Corinthiens.

Du discours de saint Paul on remarque le motif de son voyage d'Espagne, qui est que n'ayant plus de pays dans l'Orient où l'Évangile n'eût été prêché par lui ou par d'autres, et ne trouvant pas à propos de mettre la faucille de la prédication dans la moisson où d'autres l'avaient déjà mise, il fait entreprise sur l'Espagne. Et bien qu'il ne pût pas ignorer que saint Pierre y avait envoyé sept Évêques tout à une fois, dès l'an quarante-six de Notre-Seigneur, douze ans avant qu'il écrivit cette Épître aux Romains, dans laquelle il forme le dessein de ce voyage; il fallait ou que le glaive de la persécution, ou que les travaux de la prédication les ayant déjà emportés, les affaires du Christianisme commençassent d'y aller en décadence plus qu'en Italie ou dans les Gaules, et que ce fut le motif pour lequel il prenait plus de soin de ces pays éloignés que des plus proches, ainsi que nous voyons dans les raisons du projet qu'il en fait, tirées de son texte que nous avons cité, et duquel on ne peut pas inférer d'autres conclusions que les nôtres.

Et de vrai, s'il n'eût été touché de ces raisons, il aurait fait (*agi*) contre l'ordre qu'il avait suivi jusque là, — puisque com-

(1) *In cap. II, Isaïæ.*

(2) *Rom. XVI.*

(1) *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illic.*  
— *Rom. XV.*

mençant à prêcher l'Évangile dès Jérusalem, et d'ici gagnant toujours pays jusqu'en l'Esclavonie, nous n'avons point vu qu'il ait sauté par dessus une province pour aller à l'autre, mais à l'imitation de son maître, il a toujours passé son chemin en bien faisant à tout le monde, *pertransiit benefaciendo*, et surmontant la vertu des agents naturels, il a produit successivement son action uniforme, sans aucune difformité.

Cela est assez évident, sans que, pour le prouver, je sois obligé de marcher sur ses pas et de vous donner une description entière de ses voyages, puisqu'il se vante d'avoir rempli de l'Évangile, toutes les régions qui sont étendues entre la Judée et l'Esclavonie sans en excepter aucune, *ita ut ab Jerusalem per circūitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi*.

C'eût donc été contre sa coutume et contre l'ordre, si écrivant du port de Corinthe qui était au Péloponèse, ou comme on dit aujourd'hui la Morée, il eût voulu laisser là nos Gaules contigues à l'Esclavonie, par le moyen de l'Italie, et sauter par dessus, pour passer en Espagne, n'était la bonne connaissance qu'il avait de la plus grande nécessité de sa présence dans l'Espagne que dans les Gaules.

Maintenant, je vous demande pourquoi c'est que l'Italie et les Gaules étant plus proches du lieu d'où saint Paul écrivait, il les oublie, et tourne toutes ses pensées vers l'Espagne?

Est-ce que ces provinces étant tenues (*regardées*) par les anciens pour être la fin de la terre habitable, qu'ils constituaient aux colonnes d'Hercule, et plus éloignées que les Gaules, il avait une plus entière connaissance des affaires de celles-là que de celles-ci; ou bien que sa connaissance étant égale, il avait plus de charité pour les premières que pour les dernières?

Cela ne se peut, mais il faut dire que sachant le soin que saint Pierre avait déjà pris d'envoyer des ouvriers Évangéliques à la copieuse moisson des Gaules, aussi bien que d'autres à celle de toute l'Italie, il ne voulait rien entreprendre sur ces deux Provinces, où l'ouvrage de Dieu s'avançait de jour en autre, suivant la raison qu'il en donne, quand il prend résolution d'aller en Espagne, qui en avait plus grand besoin. Ce n'est pas pour-

tant à dire que saint Paul n'ait jamais prêché aux lieux où d'autres auraient déjà commencé, car nous savons qu'il a prêché dans Rome avec saint Pierre, et dans Antioche après que les fidèles de la dispersion y eurent les premiers annoncé Jésus-Christ; mais c'est qu'étant bien informé de ce qui se passait en Italie et dans les Gaules, il courait en Espagne comme au plus pressé, pour empêcher que leur conversion commencée ne devint à néant, manque de culture, et pour tâcher de faire en sorte durant sa vie, que la connaissance du Fils de Dieu n'eût point d'autres bornes que celles de la terre.

Aussi la tradition de toutes les plus nobles Églises de France, qui n'est pas toute nue, mais fondée sur ces passages de l'Écriture, nous apprend que saint Pierre envoya Saints Savinien et Potentien dans les Gaules, et étant arrivés à Sens (ville alors si estimée que les Empereurs y faisaient leur résidence, quand ils séjournaient au deça des Alpes), après avoir converti plusieurs idolâtres au culte du vrai Dieu, ils y finirent leur vie par un glorieux martyre, comme en font foi plusieurs Martyrologes et graves Auteurs.

De même les autres Églises de France reçurent leurs premiers Évêques durant la vie de saint Pierre et par son ordre, comme ceux de Reims, saint Sixte; Châlons, saint Memmie (*Menge*); les Aquitains, saint Martial; ceux de Liège, de Cologne et de Trèves, saint Materne et saint Valère; Arles, saint Trophime; Bourges, saint Ursin; les Auvergnats, saint Austremoine, — et ainsi des autres (1).

Quoi! serait-il bien possible que saint Pierre, séant à Rome, n'eût pas eu autant de soin d'envoyer des Prédicateurs aux Gaules, si proches de Rome, qu'en Alexandrie d'Égypte qui en est si éloignée, où il eut soin d'envoyer saint Marc prêcher l'Évangile?

Je crois qu'il y a désormais plus d'obstination que de raison de résister à toutes ces autorités; je ne laisserai pas toutefois de prouver de surplus notre même proposition par le témoignage des Pères qui ont vécu dans les premiers siècles.

(1) *Baronius ad ann. 46.*

## VI

*La même Proposition : Que la Foi a été reçue dans les Gaules, au premier siècle, — prouvée par les Pères et par d'autres Auteurs.*

C'est en faveur de ceux qui n'ayant jamais entendu parler de cette question, — s'étant toujours tenus à l'ancienne Tradition sans en douter aucunement, — auraient été un peu ébranlés après la lecture du livre du sieur de Courteilles, croyant que nous n'avons rien pour soutenir notre opinion que la seule Traditive, — que j'ajoute ici la multitude des Auteurs qui la défendent et la clarté de leurs témoignages à la force de nos preuves précédentes. Leur quantité me met en peine ou de les produire tous et de fatiguer le Lecteur, ou faisant le choix des meilleurs, de savoir lesquels je dois mettre les premiers en avant : si je dois commencer par les plus anciens et suivre ainsi par ordre, ou bien si je les dois citer comme ils me viendront à la plume.

Enfin, j'ai pris résolution de montrer premièrement quels ouvriers nous ont été envoyés tous les premiers pour travailler à la vigne du Seigneur dans les Gaules, et après nous ne laisserons pas d'avoir égard à l'ordre de l'antiquité et à la suite des années.

Saint Epiphane, Évêque de Salamine, maintenant Famagouste en l'île de Cypré, vivait encore et écrivait divers livres du temps de saint Jérôme, qui nous assure qu'ils étaient lus souvent par les doctes. Cet Évêque (dis-je) témoigne que saint Luc qui était des soixante et douze Disciples, reçut la commission d'annoncer la parole de Dieu ; et quelques mots après, il nous apprend qu'il prêcha dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans la Macédoine, mais principalement dans la Gaule.

Saint Isidore, Évêque de Séville, en Espagne, écrit que saint Philippe, Apôtre, eut charge de prêcher la Foi dans nos Gaules (1), et Freculphe, Archevêque de Reims, le suit en sa Chronique.

Nous avons une Épître que saint Clément, depuis Pape, écrivait à saint Jacques, frère de Notre-Seigneur, où nous lisons ces mots :

(1) *Lib. de ortu et vita et obitu SS. cap. 83.*

*Aliquos vero ad Gallias Hispaniasque mittimus; — Nous en envoyons aussi quelques-uns aux Gaules et aux Espagnes (1).*

Le même Pape en l'Épître seconde aux Corinthiens dit, en parlant de saint Paul, — qu'il prêcha dans l'Orient et dans l'Occident et qu'il vint aux confins de l'Occident et y rendit témoignage devant les Princes. Je demande si les Gaules n'étaient pas comprises dans l'Occident ?

Egesippe, voisin du temps de s Apôtres, écrit que dès que les Chrétiens commencèrent à paraître, ils s'insinuèrent partout, et qu'il n'y eut point de nation dans l'Empire Romain qui ne fut instruite dans leur Religion (2). De quel Empire étaient les Gaules sinon du Romain ?

Saint Justin, martyr, qui écrivait cent seize ans après la mort du Fils de Dieu, montre au Juif Tryphon qu'il n'y avait aucune nation sur la terre où la Religion des Chrétiens ne fut déjà établie. Les Gaulois en ce temps-là faisaient-ils une nation, étaient-ils sur la terre, et en quel endroit, sinon dans les Gaules ?

Elles étaient à l'endroit où elles sont encore maintenant et les Gaulois dedans, la plupart bien instruits dans la Religion Chrétienne, qui était alors étendue par toutes leurs provinces ; autrement le Pape saint Anicet qui remplit la chaire de saint Pierre, depuis l'an cent soixante et sept jusques en cent soixante et quinze, n'eut pas écrit aux Évêques des Gaules une Épître qui servait de réponse à celles que plusieurs Évêques des Gaules lui avaient écrites, comme l'on juge de ces paroles, — *quæ desiderabatis responsa non unius sed plurimorum Epistolæ intimarunt.*

Le sujet de ces lettres était principalement pour deux choses. La première, pour être réglés de quelques difficultés survenues à raison de la Justice Ecclésiastique. La seconde était pour demander au Pape qu'il fit défense aux Clercs de porter de longues che-

(1) L'authenticité de cette Épître est fondée sur les témoignages du Concile de Vaison, tenu en l'an 443, d'Hincmar, Archevêque de Reims, de saint Léou XI, d'Yves de Chartres, et de Photius, en sa Bibliothèque.

(2) *Ex quo cæpit congregatio Christianorum. In omni hominum penetravit genus, nec ulla natio Romani orbis remansit, quæ cultus ejus expers relinqueretur.*

volures, comme faisaient les autres Gaulois, lesquels les Romains appelaient pour cela *crinitos* ou *comatos*, et leur région où ils avaient le soin de nourrir leur perruque en plus grande recommandation, — *Gallia comata*.

Le Pape fait réponse : « Empêchez, mes Frères (il parle aux Évêques), par toutes les Églises de vos provinces, que les Clercs ne nourrissent point leurs perruques, mais qu'ils portent une couronne au haut de leur tête. »

On infère de ce dernier passage le long temps que la Foi avait été reçue dans les Gaules, car il fallait que le Clergé fut formé beaucoup d'années auparavant, puisqu'on était après à le remettre en son ancienne Discipline qui était d'institution apostolique, *juxta Apostolum*, dont il était déjà déchu; et vous ne sauriez si peu reculer en ce siècle pour trouver le temps compétent au premier établissement de ces choses, et de là au commencement de la prédication de l'Évangile, que vous ne vous trouviez bien avant dans le premier siècle.

Et pour ce qui est de l'autre passage, on peut de même juger le temps qu'il a fallu pour l'établissement de la Hiérarchie Ecclésiastique dans les Gaules, en sorte qu'elle fut ordonnée comme elle est maintenant, car nous y voyons les mêmes noms, les mêmes choses et la même Police entre les Provinciaux ou Diocésains qui sont les Évêques, et les Métropolitains ou Archevêques, et les Primats qui s'y trouvent aujourd'hui. Et pour faire en sorte que cela ait été institué et depuis continué si longtemps, que la première ferveur des Chrétiens s'étant ralentie et leur simplicité diminuée, il ait été besoin d'avoir recours au Pape, pour y apporter du règlement; il ne faudra pas être grand devineur pour en rapporter le commencement au temps des Apôtres.

La Foi se pouvait bien publier et être reçue avec une grande vitesse, mais pour avoir des Évêques en certains endroits et un Clergé que l'on tâche de remettre en son ancien lustre dont il forlignait (*s'écartait*) déjà, — c'est l'ouvrage de plusieurs années.

Nous avons une autre Épître Décrétale de saint Eleuthère *ad Provincias Galliarum*, environ douze ou quinze ans après, qui soutient la vérité de la précédente. Ce Pape réitère les mêmes réglemens, et défend de procéder autrement devant ces Hiérarques qu'il

a été dit. Il exhorte encore ces Prélats d'interdire les xerophagies et abstinences particulières que quelques Chrétiens abusés voulaient garder à la façon des Montanistes : et cette lettre est datée du Consulat de Maternus et Bradua, qui est l'an de Notre-Seigneur cent quatre-vingt-sept.

Je pourrais me servir ici de l'Épître de saint Cyprien au Pape Étienne, lequel il avertit que Martien, Archevêque d'Arles, était tombé dans l'hérésie des Novatiens et le prie de l'excommunier; ce qui prouve qu'y ayant des Évêques alors dans les Gaules, la Foi n'y était pas si nouvelle que dit Grégoire. Je me contenterai d'apporter ici une Décrétale du Pape Luce, prédécesseur d'Étienne, qui fera un même effet, étant plus ancienne que l'Épître de saint Cyprien.

Le Pape Luce écrit donc à tous les Évêques des Gaules et des Espagnes. Il parle de Métropolitains et d'Évêques, et sur les plaintes que les Chrétiens de ces deux Royaumes lui avaient faites qu'on spolioit leurs Églises, il leur envoie cette réponse, l'année du Consulat de Gallus et de Volusianus, qui est de grâce deux cent cinquante-cinq, trois ans après l'époque de Grégoire, — comme nous avons vu. Et je vous demande si en trois ans il y eut pu avoir en ces régions un Clergé distingué en ses ordres bien établis et des Églises érigées et meublées si richement, que cela éblouissant les yeux des sacrilèges, y attirât aussi leurs mains ravissantes ?

Ces Décrétales se trouvent dans les éditions des Conciles.

Saint Irénée qui florissait au second siècle, et qui souffrit le martyre en deux cent quatre, succéda en la chaire de Lyon à saint Photin, que la persécution d'Antonin enleva de ce monde, et dans ses écrits qui nous restent (sans parler de sa Gaule Lyonnaise, où il y avait longtemps que les Églises étaient fondées), il compare celles qui étaient en la Gaule Celtique à celles d'Orient par ces paroles :

« Les langages qui sont dans le monde sont bien différents, mais il n'y a qu'une même tradition, et les Églises qui sont fondées en Allemagne n'ont pas d'autre créance que celles qui sont en Espagne et en la Celtique et dans l'Orient, etc. » (1).

(1) *Adversus hæreses*, lib. I, cap. III.

Où vous pouvez voir en passant que ce grand homme ne fait pas si peu d'état des Traditions de l'Église, que le sieur de Courteilles cité ci-devant.

C'est ici le rang de Tertullien, lequel écrivant contre les Juifs vers la fin du second siècle, se sert du même argument que Justin, martyr, rapporté ci-dessus ; mais il use de termes plus spécifiques, quand il dit que les diverses nations des Gaules, toutes les contrées des Espagnes, les pays des Bretons (c'est-à-dire d'Angleterre et d'Écosse), inaccessibles aux Romains sont imbus de la connaissance de Jésus-Christ (1).

Nous avons deux témoins pour un en saint Jérôme, rapportant que saint Irénée avait laissé par écrit, qu'un certain Marc de la race de l'hérétique Basilides Gnostique était venu dans les Gaules, et que s'étant adonné dans ces Provinces qui sont arrosées du Rhône et de la Garonne, il les avait infectées de son hérésie (2). Ces provinces sont la Provence, le Languedoc et la Gascogne qui font le tiers de la France. Or, saint Irénée florissant vers la fin du second siècle (car il succéda à Photin en l'an cent soixante et dix-neuf, selon Baronius), parle de la descente de Marc dans les Gaules, comme d'une chose déjà passée il y avait quelque temps ; et cet hérétique trouvant ces provinces déjà chrétiennes, il y avait du temps qu'elles étaient en cet état-là ; — donnez-leur en ce que vous voudrez pour trouver raisonnablement celui de leur conversion, et vous verrez que vous n'irez guère loin sans rencontrer le premier siècle.

Il ne faut pas penser que ce Marc eût trouvé les Gaules encore dans l'idolâtrie, — autrement Irénée n'aurait pas écrit qu'ils les aurait maculées, puisque l'on ne peut maculer ce qui est déjà souillé, et que l'hérésie et l'idolâtrie ne sont guère différentes, — au sentiment de Tertullien (3).

(1) *Cap. vii. — Hispaniarum omnes termini, Galliarum diversæ nationes, Britannorum inaccessu Romanis loca Christo vero subdita, etc.*

(2) *Refert Irenæus Episcopus Lugdunensis quod Marcus quidam de Basilidis Gnostici stirpe descendens primum ad Gallias venerit, et eas partes per quas Rhodanus et Garumna fluunt suâ doctrinâ maculaverit. — Epist. ad Theodoram. T. I.*

(3) *Neque ab idololatriâ distare hæreses, quum et*

Irénée et saint Jérôme nous donnent donc à entendre que les Gaules étaient déjà soumises au joug de l'Évangile, quand cet hérétique y aborda pour y souiller la pureté du Christianisme par l'impureté de sa doctrine.

C'est assez à mon avis, que le témoignage de tant de graves et anciens témoins ; — je pourrais en produire beaucoup d'autres, tant pour ceux qui se rendront à l'autorité des premiers, que pour ceux qui ne s'y rendant pas, s'obstineraient encore contre les suffrages des derniers.

Le texte du Nouveau Testament expliqué par les Pères ne vaut-il pas bien Moïse et les Prophètes ? — Que s'ils ne les veulent croire, présentez-leur en tant qu'il vous plaira, ils ne les croiront pas davantage.

## VII

*Que la Foi a été reçue dans les Gaules, au premier siècle, — prouvé par la raison.*

La première et plus forte raison, et que je tiens invincible, c'est la Tradition que le sieur de Courteilles avoue être de notre côté, et s'il en eut bien considéré l'efficace, j'ai trop d'estime de la bonté de son esprit, pour croire qu'il l'aurait quittée si légèrement, étant appuyé sur des arguments si faibles, que vous les avez déjà vus.

Pour donner plus de jour à cette raison, il faut savoir ce que c'est que la Tradition, et laquelle est-ce qui fait ici pour nous, et en quel sens.

Le mot de Tradition signifie une doctrine ou créance reçue communément et sans autre titre, sinon qu'elle nous est venue de main en main, comme nous l'avons apprise de nos pères, et eux de nos ayeux, sans qu'on en trouve le commencement.

De ces Traditions, les unes sont divines et apostoliques, et les autres humaines. Je ne parle que de celles qui appartiennent en quelque façon au fait de la Religion. Les divines sont celles qui regardent notre créance et les mystères de la Foi ou les choses qui concernent le culte divin : elles sont venues de Notre-Seigneur et nous ont été transmises par les Apôtres, étant fondées sur l'Écriture sainte, bien qu'elle ne parle

*auctoris et operis ejusdem sint, cujus et idolatriæ. — De prescript.*

pas si clairement qu'il ne faille employer l'autorité des Pères, qui nous fait connaître que c'est une chose reçue de tout temps en l'Église, — et celles-là sont de la Foi. Les humaines nous ont été données par les hommes, et de celles-là il y en a d'ecclésiastiques et universelles qui suivent de si près les vérités de la Foi, qu'on ne saurait les nier, sans hasarder le paquet et tomber dans l'erreur; celles-ci ne sont pas contenues particulièrement dans la sainte Écriture, mais en termes généraux seulement, en ce qu'elle nous commande que nous écoutions le jugement de l'Église, et nous exhorte souvent de suivre les traditions des anciens.

Saint Augustin dit que c'est une règle infaillible pour connaître qu'une chose est de tradition ecclésiastique, lorsqu'elle a été observée en toute l'Église universelle, sans qu'on sache le temps qu'elle a commencé.

Ces deux sortes de Traditions ne sont pas de notre sujet, sinon que nous pouvons mettre au rang de ces dernières, ce que nous avons prouvé par l'Écriture et par les Pères, que la Foi a été annoncée par tout le monde connu du temps des Apôtres, avant la ruine de la ville et du temple de Jérusalem.

Les autres sont Traditions des Églises particulières, qui y ont été reçues de tout temps comme autant de vérités, et que les peuples Catholiques ont toujours tenues pour certaines, sans que l'on en puisse trouver l'origine. De celles-ci les unes sont plus universelles que les autres, en ce que le plus grand nombre d'Églises les ont reçues et approuvées, et elles approchent plus ou moins des Traditions universelles, selon qu'elles sont plus ou moins générales, lesquelles, on ne saurait nier sans témérité ou présomption.

Je mets au nombre de ces Traditions, ce que toutes les Églises de France, d'Espagne, d'Allemagne et d'autres ont reçu de tout temps et que la Romaine même a autorisé, le faisant lire publiquement dans les Offices divins, savoir est, que la Foi a été plantée en France par les saints Apôtres et leurs Disciples. Et je puis attribuer aux Traditions de cette nature le trait de ce Père qui a la bouche d'or : *Traditio est, nihil quæras amplius*; — C'est une Tradition, il ne faut rien s'enquérir davantage.

Les autres sont moins universelles, et ce sont Traditions de certaines Églises particulières, de choses qui les regardent et qui ont été reconnues de tout temps et tenues pour certaines et indubitables.

Comme ce que nous croyons de la mission de notre premier Apôtre saint Julien, au pays du Maine par saint Clément, c'est une vérité qui est venue successivement jusqu'à nous, depuis le premier siècle jusqu'au dix-septième où nous sommes, et nous la croyons comme l'ont crue nos pères qui nous l'ont apprise et même l'ont consignée à leur postérité dans leurs écrits, *patres nostri annuntiaverunt nobis*, sans que jamais personne ait cru autrement que le sieur de Courteilles, qui ne sera pas capable, à mon avis, d'emporter nos esprits de leurs persuasions, ni d'en arracher l'ancienne créance.

Je demanderais volontiers audit sieur qui nous décrit la vie de saint Julien et de ses premiers successeurs, dont il récite plusieurs miracles, comme la production de cette fontaine, qui coule encore maintenant, et autres choses semblables, qu'il nous garantit pour vraies, d'où il a pris cette histoire? Il me dira sans doute qu'il l'aura lue dans les Cartulaires. Et si je lui demande où les Cartulaires l'ont empruntée, — que peut-il alléguer pour autoriser leur dire, sinon la Tradition? Et si je lui nie cette Tradition des miracles de saint Julien, comme je le puis faire aussi librement, qu'il me nie celle de la mission du même Saint au pays du Maine par saint Clément, laquelle se trouve dans les mêmes Cartulaires, — que deviendra toute son Histoire? Les Cartulaires sont-ils plus véritables au récit des miracles de ce Saint que de sa mission? Pourquoi donc les suit-il en ceux-là, et les abandonne en celle-ci? S'il n'en donne une bonne raison, il faut que son Histoire passe pour une fable et lui pour un homme qui en conte et qui en donne à garder? Où cela va-t-il, je vous prie?

La Tradition étant donc de notre côté sans contestation, il s'ensuit aussi que la vérité y est, l'une étant nécessairement attachée à l'autre, d'autant qu'il ne peut y avoir d'erreur dans quoi que ce soit, qui étant donné à plusieurs, demeure néanmoins toujours un et le même qu'il était quand il fut consigné, — dit Tertullien : *Quod apud multos*

*unum invenitur non est erratum sed traditum* (1).

Être vrai et être un sont termes réciproques, disent les Philosophes, — de sorte que comme la vérité subsiste dans l'unité, aussi l'erreur se trouve dans la multiplicité selon la raison des choses opposées; d'où vient que l'unité se trouvant dans la Foi Catholique, en ce que ceux qui sont au Japon, en la Chine, aux Indes, en Perse et en l'Asie, n'ayant pas une créance différente en chose quelconque de celle que l'on tient en Italie, en France et en Espagne, sont unis en une même Foi : *Neque hæ quæ in Germaniâ sunt fundatæ Ecclesiæ aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Iberis sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ in Oriente, etc.* (2) C'est un argument insoluble pour démontrer que la vérité est dans la seule Église Romaine, puisque dans elle seule se trouve l'unité : au contraire, les hérétiques étant divisés en tant de sectes, et chaque secte en autant d'opinions qu'il y a de fantaisies, comme chacun sait, il est très-évident que n'y ayant point d'unité, il n'y peut avoir de vérité.

La vérité étant indivisible, ceux qui s'en approchent s'unissent ensemble, comme les lignes de la circonférence s'unissent au centre; mais ceux qui ne sont pas unis, c'est signe qu'ils abandonnent le centre de la vérité, pour se multiplier dans la circonférence.

Inférons donc maintenant de ce raisonnement, que la Tradition que nous avons de la mission de saint Julien dans le premier siècle s'étant conservée parmi nous jusqu'aujourd'hui la même que nous voyons encore dans nos Cartulaires, et pour user des termes du sieur de Courteilles, *dans la foi de nos vieux Registres* (3), et personne n'en ayant jamais douté que lui jusqu'à cette heure; il s'ensuit que nous possédons aussi la vérité, de laquelle ceux qui se départent tombent nécessairement dans l'erreur, qui ne se peut pas rencontrer en ceux qui nous ont donné des Traditions si uniformes. *Audeat ergo aliquis dicere illos errasse qui tradiderunt* (4)? Cela se voit clairement en ce que nous avons remarqué ci-devant, que

(1) *De præscript. hæret.*

(2) Saint Irénée, *l. c. sup.*

(3) Page 41.

(4) Tertullien, *ubi supra.*

les Auteurs de cette nouveauté dans l'Histoire sont tellement divisés, qu'ils ne s'accordent pas entre eux, bien qu'ils soient en petit nombre, et à peine s'accordent-ils avec eux-mêmes.

La seconde raison qui suit la première, est la prescription, qui est un titre le plus authentique de tous les titres, quand elle est bien acquise.

Il y avait dix siècles que nous étions en possession paisible de cette vérité, personne ne nous y avait toulé ni songé à le faire. Mais on n'y a point eu d'égard; et cependant, Monsieur, vous la réveillez et tâchez de nous de jeter de notre possession si antique et si paisible?

« Qui êtes-vous? (dit Tertullien aux hérétiques en la personne de l'Église universelle, et moi je vous le pourrais dire au nom de nos Eglises particulières, encore que ce ne soit pas à titre pareil, et que je serais bien fâché de vous comparer à eux, je le puis dire néanmoins avec quelque analogie et rapport. Quand, et d'où êtes-vous venus? Qui vous fait ingérer dans mes affaires, vous que je ne connais point? Je suis en bonne possession la première, il y a longtemps, j'ai de bons titres originaux que j'ai reçus de ceux-là mêmes qui étaient seigneurs des choses (1). »

Vous dites, *que c'est une nouveauté introduite depuis le règne de Charlemagne et de Louis le Débonnaire* (2).

C'est ce qu'il faudrait prouver. Je vous soutiens que c'est tout le contraire, et que jamais on n'a mis en question, si les Gaules avaient reçu la lumière de l'Évangile du temps des Apôtres avant Sévère et Grégoire, l'autorité desquels a eu si peu de poids, qu'ils n'ont été suivis de personne que de quelques Modernes. Et ce n'est pas la question qui fut agitée au temps de ces deux Empereurs, principalement du dernier, mais seulement si saint Denys était l'Aréopagite ou non. Hilduin, Abbé de saint Denys en France, eut commandement de Louis de travailler à l'éclaircissement de cette ques-

(1) *Qui estis? Quando, et unde venistis qui in meo agitis non mei? Mea est possessio, olim possideo, prior possideo, habeo origines firmas ab ipsis auctoribus quorum fuit res. — Tertullien, ubi supra.*

(2) Page 23.

tion, — ce qu'il fit si heureusement par un traité qu'il intitula les Aréopagitiques, qu'il ne fut rien innové dans l'ancienne créance, et toute cette controverse fut entièrement assoupie.

Que si de cette question particulière on inférait la générale du retardement des missions Apostoliques dans les Gaules, — ces deux questions ayant été terminées tout à la fois, nous voilà donc maintenus en notre possession par un Arrêt impérial donné contradictoirement contre ceux qui voulaient innover; et vous voulez maintenant ressusciter cette vieille instance, — allez, nous avons prescrit contre vous, vous n'y êtes plus recevable.

Nous avons donc l'antiquité de la possession, et nous pouvons dire ensuite avec le même Tertullien, que notre Tradition étant la plus ancienne est aussi la plus véritable, et ce que vous alléguiez à l'encontre étant nouveau en comparaison, ce n'est qu'une doctrine étrangère qui n'a pas la vérité de son côté (1).

La troisième raison ne consistant qu'en deux comparaisons, semblerait faible, si elle n'était appuyée sur l'autorité de l'Écriture sainte, qui nous représente la prédication de l'Évangile sous les emblèmes de la lumière et du feu. Nous trouvons celui de la lumière dans le Prophète Isaïe, qui nous enseigne que ceux qui faisaient leur demeure dans la région de l'ombre de la mort en ont été éclairés (2). Et pour lever tout le doute qu'on pourrait former sur le sens littéral de ces paroles, le Saint-Esprit en a voulu être lui-même interprète par l'organe de saint Mathieu, lequel nous décrivant le commencement de la prédication du Fils de Dieu, se sert de ce passage d'Isaïe qu'il explique dans le même sens, et puis il ajoute : *exinde cepit Jesus prædicare* (3).

Aussi saint Augustin discourant de ce nouvel astre qui guida les trois Mages en

(1) *Ita ex ipso ordine manifestatur id esse Dominicum et verum, quod est prius traditum, id autem extraneum et falsum, quod est posterius immissum.* — Tertullien, *ubi supra*.

(2) *Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam, habitantibus in regione umbræ mortis lux orta est eis.* Cap. IX.

(3) Cap. IV.

Bethléem, dit que l'Évangile lui a succédé, et qu'il nous rend le même office pour nous conduire dans le chemin du salut éternel (1).

La prédication évangélique est donc une lumière; et comme la première de la nature est celle du Soleil, aussi la première de la grâce est celle de l'Évangile, et nous pouvons dire à bon droit que ce que le Soleil est dans le monde, l'Évangile l'est à tous ceux qui y font leur entrée, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*.

Et puisque c'est un Soleil, cela ne passe-t-il pas toute créance, de dire que tout le monde l'a regardé en son Orient, dès le temps des Apôtres, et que les Gaules durant les deux cents premières années n'en aient pas seulement aperçu l'aurore? Ne serait-ce pas un grand miracle, si le Soleil étant levé sur l'horizon, il y avait quelque contrée qui ne le vît point encore deux heures après que tout le voisinage en aurait été éclairé?

On nous veut faire croire le semblable, que le Soleil de la Foi, deux cents ans auparavant, ayant déjà réjoui de ses rayons les régions qui nous environnent, il les aurait miraculeusement arrêtés tout court, de peur de les étendre sur les Gaules, à dessein de les faire croupir dans les ténèbres de l'ignorance du vrai Dieu et les priver si longtemps des lumières de sa connaissance.

Ce serait un miracle contraire à celui qui se fit en Egypte, où les ténèbres étant aussi universelles que palpables, la seule terre de Gessen, demeure des enfants d'Israël, se trouva éclairée du jour, pendant que le reste de ce Royaume gémissait dans l'horreur de la nuit; mais ici tout à rebours: tout le monde est déjà illuminé il y a longtemps, et les Gaules demeurent toujours ténébreuses. Quel malheur! quel prodige! qu'elles aient été alors abandonnées de Dieu, comme une terre maudite, bien qu'elles aient été privilégiées du Ciel en toute autre chose et singulièrement prévenues de toutes les bénédictions qu'il verse sur les nations qu'il caresse de ses plus favorables aspects. Je voudrais bien savoir quelle en était la cause et quels furent les péchés des Gaulois, en comparaison de ceux des autres peuples, qui attirèrent sur elles un si rude châtement.

(1) *Sermo III de Epiphania.*

Tout l'Orient a été pénétré des rayons de la vérité ; l'Italie, les Allemagnes, les Espagnes (nous l'avons vu ci-devant), l'Angleterre même quoique arrachée du reste du corps de la terre, a reçu les divines splendeurs de ce Soleil de l'Évangile par Joseph d'Arimatee, selon leurs anciennes traditions appuyées de l'autorité de tous les Historiens Anglais, et on ne peut nier que le Pape, saint Eleuthère (à la prière du Roi Luce), n'y ait envoyé des Prédicateurs en l'an cent quatre-vingt-trois, qui la convertirent.

Tout est donc lumineux en ces heureuses contrées, et les Gaules seules misérables entre toutes, soupirent après les beautés de l'aurore, et elle ne paraît point, attendent toujours les clartés du Soleil, et il ne se lève point. Ah ! malheureuses Gaules ! Ah ! France, ma chère patrie, que tu es mal traitée de tes propres nourrissons, qui veulent faire tomber sur toi, pendant un si long temps toutes les imprécations dont l'infortuné Job chargea le jour de sa naissance, — qui veulent convertir tes plus beaux jours en une sombre nuit, et que Dieu t'ayant mise en oubli n'ait pas eu le soin ni la bonté de te traiter aussi favorablement que les autres, qui veulent que la noirceur des ténèbres t'ayant enveloppée des ombres de la mort, tu sois contrainte de ne pas compter ces jours parmi les années, et d'arracher celles-ci d'entre les siècles.

Non, non, il n'en va pas ainsi, l'Écriture sainte est plus certaine que ces rêveries, nous n'y lisons point ces préférences ; bien au contraire, — que les personnes ne sont point considérées devant Dieu, qu'il n'y a point devant lui distinction de Juif, de Grec, de Romain, ni de Barbare, qu'il fait lever le Soleil sur les bons et sur les méchants : aussi est-il mort également pour tous, et quand il constitua ses Apôtres la lumière du monde, *vos estis lux mundi*, il leur commanda d'en illuminer tous les hommes sans faire exception des Gaules, *sic luceat lux vestra coram hominibus*, car cette lumière s'entend aussi bien de leur doctrine que de la sainteté de leur conversation.

Croie donc qui voudra ces miracles sans sujet et contre raison, — nous croyons bien celui qui se fit en Egypte, parce qu'il est dans l'Écriture, et celui des Gaules n'y étant point, [plutôt le contraire s'y trouvant, —

comme nous avons prouvé, — il ne faut pas s'étonner si nous n'y ajoutons aucune foi et si nous le jugeons impossible.

Que si la comparaison de la lumière met en son grand jour la cause que nous défendons, — celle du feu ne lui donnera pas moins de force, non-seulement parce que la lumière n'est jamais sans chaleur, au dire des Philosophes, mais aussi à raison que la parole de Dieu est comparée par le Prophète Royal, ou plutôt par le Saint-Esprit même, à un feu violent : *Ignitum eloquium tuum vehementer* (1), et Jérémie en fait la même comparaison : *Numquid non verba mea sunt quasi ignis* (2) ? Nous avons déjà vu au passage ci-devant cité, que saint Jean Chrysostôme est du même sentiment. Le Prophète Ezechiel nous représente la même chose dans cette vision mystérieuse d'une nuée environnée de feu, du milieu duquel paraissaient quatre animaux tout enflammés. A leurs pieds pétillaient des étincelles, comme si elles fussent sorties de l'airain tout en feu. Leurs yeux étaient semblables à des charbons ardents et à des lampes allumées, et du milieu de ce feu sortaient sans cesse des foudres et des tonnerres. Tous les Interprètes sont d'accord que ces quatre animaux sont la figure assurée des quatre Évangélistes, lesquels étant tout de feu quand ils ont écrit l'Évangile, n'ont pu produire que des flammes, et c'était cette loi de feu que Dieu nous a donnée de sa main droite, — *in dextera ejus ignea lex* (3).

Aussi Notre-Seigneur, ce divin et véritable Prométhée, envoya ses Apôtres par tout le monde, pour y jeter le feu qu'il avait apporté du Ciel en terre, avec une extrême passion de le voir allumer en toutes ses parties et brûler saintement dans le cœur de tous les hommes : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendantur* ? Il inspira lui-même ce feu en plusieurs endroits de la Judée, et comme si son activité eut été trop lente à son gré, il se fit étendre sur le bûcher de la Croix, ainsi qu'une victime innocente qui devait encore attirer ce feu du Ciel, pour en être consumée comme celles de l'ancienne Loi. Ce n'est pas tout,

(1) *Psalm. cxviii.*

(2) *Cap. xxiii.*

(3) *Deut. xxxiii.*

il ressuscite, il monte aux Cieux d'où il envoie le Saint-Esprit en langues de feu sur les Apôtres et sur les Disciples, afin qu'en étant toutépris, ils le portassent sur-le-champ par toute la terre.

Et comme cette nuée toute grosse de feux et de foudres que vit Ezechiel était poussée par un tourbillon de vent qui venait du côté d'Aquilon (1); aussi le Fils de Dieu, désireux d'avancer cet incendie, y ajoute un vent impétueux pour souffler ce feu sacré (2), pour renforcer son action et étendre au long et au large l'activité de ses flammes benignes. Vous eussiez dit que ce mont de Sion ainsi enflammé eut été le mont Etna, — sinon que celui-ci vomit le feu des entrailles de la terre, et celui-là le reçoit du Ciel.

Les Apôtres partent donc de Sion, comme autant de boute-feux, et quelque part qu'ils tournent ils sèment ces flammes, ils embrasent les provinces tout entières, Rome même ne s'en peut garantir, et c'est de là, comme du sommet de l'Empire, que cet embrasement se fait connaître et est aperçu de plus loin. L'Italie se voit en peu de temps occupée de ces feux, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre : et la Gaule seule au milieu de ces régions allumées deux cents ans durant, est si congelée des froidures de l'idolâtrie, qu'elle ne sent point les ardeurs de ce feu, et si aveuglée de ses erreurs, qu'elle n'en voit point la lueur ! — chose étonnante ! chose prodigieuse !

Elle était peut-être alors comme ces Iles flottantes qu'on remarque assez de loin, mais qui s'évanouissent à mesure qu'on s'en approche, ou bien elle n'était peut-être plus alors en la place qu'elle occupe maintenant, et c'étaient ces peuples que l'Athée Lucien vit en ce temps-là dans la Lune. Ou si ce n'est cela, il faut que ce feu sacré étant arrivé aux bornes qui la séparent des autres nations s'en soit retiré, ou par horreur, ou par respect ; par horreur, comme de ces deux fratricides qu'il fit difficulté de réduire en cendre : par respect, comme de ces trois enfants de la fournaise de Babylone, et de plusieurs autres martyrs.

Qui ne voit que tout cela est ridicule et

(1) *Ventus turbini veniebat àb Aquilone, et nubes magna, et ignis involvens.*

(2) *Tanquam advenientis spiritus vehementis.*

que c'est se repaître inutilement de vaines imaginations, que de raisonner de la sorte ? Il faut donc les corriger, les réduisant au sens commun, et dire que comme il est impossible (dit l'Écriture) de mettre du feu dans son sein et ne brûler pas, — il est aussi hors de raison de croire que toutes les régions circonvoisines des Gaules fussent ardeutes, et que celles-ci ne le fussent pas : et pour en parler encore en meilleurs termes, disons que ce feu divin s'accroissant successivement, après avoir envahi l'Italie, a aussitôt attaqué les Gaules, pour les éclairer de ses lumières, les échauffer de ses chastes ardeurs et consumer toutes leurs ordures par la pureté de ses flammes (1).

## XLIX

## VIE

### DE SAINT FIRMINUS OU FIRMIN,

PREMIER APOTRE ET PREMIER ÉVÊQUE D'AMIENS, AU PREMIER SIÈCLE, ÉCRITE AU SIXIÈME SIÈCLE, PAR UN AUTEUR ANONYME.

#### CHAPITRE PREMIER.

*Patrie du Saint, ses parents et leur conversion : enfance, jeunesse, consécration épiscopale de Firmin.*

Dans les temps antiques où la Foi Chrétienne, par la brillante grâce de l'Esprit-Saint, commença à fleurir dans les divers pays (*climata*) de l'univers, — ce qui excitait la rage tyrannique des infidèles à sévir contre le peuple chrétien ; — il y avait dans une ville d'Ibérie (*Espagne*), appelée Pampelune (*Pampolana*), un homme vénérable par l'honnêteté de ses mœurs, le premier par la naissance et le rang entre les sénateurs, et digne par ses œuvres du nom de Firmus (2) qu'il portait ; et il avait une épouse qui lui était

(1) Dom Jean Bondonnet : *Les Vies des Evêques du Mans*, etc. Avant-Propos, pages 1 à 66.

(2) *Nomine et opere Firmus.* — Allusion à l'adjectif *firmus*, qui veut dire *ferme, solide, inébranlable.*